

GUIDE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT DANS LA COORDINATION DE L'ÉDUCATION

Comment les équipes du Cluster Éducation peuvent incorporer la sauvegarde de l'enfant dans leur rôle de coordination afin de soutenir une éducation en situations d'urgence plus sûre et plus redevable pour tous les garçons et toutes les filles



CONTENTS

LISTE DES ACRONYMES

Définitions des acronymes :

AAP	Redevabilité envers les populations affectées
CBO	Organisations basées sur la communauté
CCPM	Suivi de la performance de coordination du cluster
CHF	Fonds humanitaire commun
ChP	Participation de l'enfant
CHS	Norme humanitaire de base pour la qualité et la redevabilité
CPAoR	Domaine de responsabilité pour la protection de l'enfant
CP	Protection de l'enfant
CPiE	Protection de l'enfant dans l'éducation en situations d'urgence
CSG	Sauvegarde de l'enfant
CVA	Assistance en espèces et en bons
EC	Cluster pour l'éducation
ECW MYRP	L'éducation ne peut attendre - Programme de résilience pluriannuel
EiE	Éducation en situations d'urgence
EiE WG	Groupe pour travail de l'éducation en situations d'urgence
ERF	Fonds d'intervention d'urgence
EVAC	Mettre fin à la violence contre les enfants
FGD	Groupe de discussion
GBV	Violence basée sur le genre
GEC	Cluster mondial pour l'éducation
HCT	Équipe humanitaire de pays
HNO	Aperçu des besoins humanitaires
HPC	Cycle de programme humanitaire
HRP	Plan de réponse humanitaire
IMO	Responsable de la gestion de l'information
JENA	Évaluation conjointe des besoins d'éducation
LNNGO	ONG locales et nationales
MHPSS	Soutien en santé mentale et psychosocial
MoE	Ministère de l'Éducation
ONG	Organisation non gouvernementale
PRA	Analyse de la protection contre les risques
PEAS	Prévention de l'exploitation et des abus sexuels
SAG	Groupe de conseil stratégique
WG	Groupe de travail

OBJECTIF ET UTILITÉ DE CE GUIDE ET DES OUTILS EN ANNEXE

Dans le cadre de la coordination du cluster, la sauvegarde de l'enfant a été identifiée comme un besoin pour le secteur de l'éducation, mis en lumière par les nombreux contacts avec les enfants en situations vulnérables et par l'influence sur ces enfants que peuvent avoir les réponses de l'éducation. Ce guide et les outils en annexe constituent donc une tentative de combler une lacune en ressources ; ils sont adaptés au rôle spécifique des équipes du cluster éducation¹ dans le cadre du système plus large de coordination humanitaire. Dans ce guide, la sauvegarde de l'enfant (y compris la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ou PEAS)² est ancrée dans chaque étape du cycle de programme humanitaire du point de vue spécifique de la coordination sectorielle, et elle est liée à la redevabilité envers les populations affectées³, qui se trouve au cœur du travail humanitaire⁴. **En capitalisant sur ses connexions avec la redevabilité envers les populations affectées et la PEAS en tant « qu'incontournables » pour tous les clusters ainsi que sur les engagements mondiaux reconnus du secteur humanitaire, l'intégration de la sauvegarde de l'enfant dans les fonctions de coordination devient une partie non-négociable d'une réponse éducative à la fois redevable, inclusive et protectrice.** Incorporer la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation au cours de toutes les phases du cycle de programme humanitaire satisfait également le besoin de respecter les attentes concernant la prévention, la prise de conscience et la réponse.

L'objectif de ce guide et des outils en annexe est de :

- Clarifier pour les équipes du Cluster Éducation la façon dont elles peuvent incorporer la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans leur rôle de coordination.
- Fournir aux équipes du Cluster Éducation une référence où trouver des outils pratiques aidant à mettre

1 « Cluster » est utilisé comme un raccourci tout au long du document pour désigner des clusters ou des groupes de travail similaires à des clusters qui coordonnent les réponses du secteur de l'éducation dans des situations de crise, de déplacement ou de catastrophe. « Équipes de coordination du Cluster Éducation » désigne généralement les coordonnateurs-rices du cluster éducation et les agents de la gestion de l'information (AGI).

2 La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) est l'ensemble des mesures prises pour protéger les personnes contre l'exploitation et les abus sexuels causés par le personnel et le personnel associé des organisations travaillant dans le secteur international de l'humanitaire et du développement (adapté de [Common Humanitarian Standard Alliance, PSEAH Implementation Quick Reference Handbook, revised 2020](#)).

3 La redevabilité envers les populations affectées implique une utilisation éthique et responsable du pouvoir et des ressources. Ce principe consiste à placer les besoins et les intérêts des personnes et des communautés desservies par les organisations au cœur du processus de décision et à obtenir les résultats les plus adaptés et les plus utiles pour elles, tout en préservant leurs droits et leur dignité et en améliorant leur résilience face à des situations de vulnérabilité et de crise (source: [UNICEF, La redevabilité envers les populations affectées. Manuel à l'intention de l'UNICEF et de ses partenaires, juin 2020](#)).

4 L'engagement du secteur de l'éducation dans la promotion de la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) contribue à la redevabilité car il place l'intérêt supérieur des enfants et leur participation active au cœur des efforts de sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS).

en œuvre des mesures pour la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) à chaque étape du cycle de programme humanitaire.

- Présenter l'importance et la viabilité des mesures de sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) au niveau sectoriel et dans le cadre des fonctions de coordination de l'éducation.
- S'appuyer sur les systèmes et capacités des organisations individuelles pour la sauvegarde institutionnelle de l'enfant (et la PEAS) afin de rendre les réponses éducatives coordonnées plus sûres et plus redevables envers tous et toutes les enfants.

Les partenaires des Clusters Éducation sont également incités à consulter ce guide et ses outils en annexe pour :

- Mieux comprendre le rôle que jouent les équipes du Cluster Éducation dans l'incorporation de la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) au sein du groupe de coordination de l'éducation.
- Bénéficier des ressources offertes pour renforcer leurs propres capacités institutionnelles concernant la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS).
- Apporter des recommandations aux équipes du Cluster Éducation sur des mesures supplémentaires pour renforcer l'intégration de la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS des enfants) dans la coordination du secteur de l'éducation.

Ce guide et ses outils annexes sont destinés à constituer un « menu » que les équipes du Cluster Éducation (et ses partenaires) peuvent utiliser pour déterminer les mesures les plus appropriées selon leurs besoins, capacités et priorités, ainsi que pour avoir accès à des ressources parmi un éventail de possibilités afin de renforcer la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans la coordination de l'éducation.

LE GUIDE COMPLET ET LE GUIDE DES MESURES MINIMALES

Ce guide complet⁵ est l'outil ultime pour que les équipes du Cluster Éducation puissent apprendre comment incorporer la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans la coordination de l'éducation.

Des équipes du Cluster Éducation déjà surchargées pourraient devoir opter pour une incorporation limitée des activités de sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans leur groupe ; il existe un [guide des mesures minimales](#)⁶ publié séparément, qui expose les actions essentielles à mener pour commencer, avec dans l'idéal un travail supplémentaire de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) qui s'intensifie au cours d'une seconde étape.



⁵ Ce guide complet est disponible en ligne en [anglais](#) et en [français](#).

⁶ Le guide des actions minimales est aussi disponible en [anglais](#).

1. INTRODUCTION

1.a Secteurs d'activité du cluster mondial pour l'éducation en matière de sauvegarde de l'enfant et de participation de l'enfant

Depuis les années 2019-2020, le Cluster Global Education (GEC) a désigné la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant comme des axes faisant partie de ses priorités stratégiques. Le but de ces axes est de faire en sorte que **le secteur de l'éducation instaure une culture de sauvegarde de l'enfant et de participation de l'enfant afin d'offrir une éducation sûre, inclusive, participative et redevable dans le cadre des réponses d'urgence.**

Redevabilité envers les enfants, sauvegarde de l'enfant et participation de l'enfant : engagements fondamentaux du secteur humanitaire

Sauvegarde de l'enfant

UNCDE
6 principes du IASC sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)
Politiques de sauvegarde de l'enfant des organisations
Lois nationales

Participation de l'enfant

IASC Engagements 3 & 4 de la redevabilité envers les populations affectées
Le Grand Bargain axe de travail 6 Révolution de la participation
NFH engagement 4

Redevabilité envers les enfants

IASC Engagements pour la redevabilité envers les populations affectées
Le Grand Bargain axe de travail 6 Révolution de la participation
Normes fondamentales humanitaires (CHS) sur la qualité et la redevabilité



Plus précisément, le but des axes du GEC sur la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant est de faire en sorte qu'une sauvegarde de l'enfant inclusive et qu'une participation significative de l'enfant s'intègrent parfaitement dans les fonctions de coordination et que la capacité des équipes du Cluster Éducation à remplir ces fonctions est renforcée.

Les équipes du Cluster Éducation aideront donc les partenaires à assurer une sauvegarde de l'enfant inclusive (y compris la PEAS) et une participation de qualité des enfants (dans le contexte de la redevabilité des enfants affecté-e-s) dans toutes les phases du cycle de programme humanitaire.

Les résultats clés des axes du GEC sur la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant comprennent :

- Apporter des conseils et des outils aux équipes du Cluster Éducation facilitant l'intégration de la sauvegarde de l'enfant et de la participation de l'enfant dans les fonctions de coordination d'éducation.
- Soutenir et donner les moyens aux équipes du Cluster Éducation et à leurs partenaires de coordonner une éducation sûre pour les enfants, inclusive, participative et redevable dans les réponses d'urgence.
- Collaborer avec les acteurs pertinents sur les initiatives liées à la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) et à la participation de l'enfant (dans le cadre de la redevabilité envers les populations affectées).
- Partager les enseignements et les meilleures pratiques mondiales sur l'intégration de la sauvegarde de l'enfant et de la participation de l'enfant dans la coordination de l'éducation.
- Travailler avec d'autres spécialistes pour faire en sorte que la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant s'étendent à tous et toutes les enfants, quelle que soit leur identité.
- Rationaliser la sauvegarde et la participation des enfants dans les différentes fonctions du GEC.

1.b Le problème

Les écoles, les espaces temporaires d'apprentissage, et d'autres lieux d'éducation sont malheureusement des endroits courants pour les abus physiques, psychologiques et sexuels contre les enfants (le plus souvent exercés par le personnel masculin

contre les filles), perpétrés par le personnel des ONG, les partenaires, les enseignants, les soignants, les gardiens, le personnel d'entretien, les chauffeurs et d'autres enfants.

Risques potentiels concernant la sauvegarde de l'enfant, la VBG (y compris l'EAS) et la protection des enfants dans les programmes d'éducation

Problèmes de comportement du personnel

- Le personnel, les bénévoles et les enseignants utilisent des punitions physiques et humiliantes⁷ (abus physiques et psychologiques) pour maintenir la discipline.
- Enseignants exigeant des faveurs sexuelles en contrepartie de bonnes notes (abus sexuels).
- Chauffeurs locaux exigeant des faveurs sexuelles de la part d'élèves et / ou d'enseignantes pour les conduire à l'école (abus sexuels).
- Enseignants et autres personnels ayant des contacts individuels isolés 1:1 avec les enfants (risque accru d'EAS).

Problèmes de conception du système et du programme

- Manque d'enseignantes et de personnel d'éducation féminin dans les salles de classe.
- Absence de système de signalement adapté aux enfants qui soit confidentiel et sûr au niveau de l'école ou dysfonctionnements de tels systèmes.
- Mélange d'âges différents dans les classes (risque accru d'abus entre élèves).
- Absence de code de conduite explicitant les normes de comportement pour les enseignants, les administrateurs et le personnel ; absence de politique de surveillance et de réponse aux violations du code de conduite.
- Absence d'un système de référencement des cas au niveau de l'école.
- Absence de point-e focal-e nommé-e pour la sauvegarde de l'enfant à contacter.
- Absence d'analyse des risques concernant la sauvegarde de l'enfant, la VBG (y compris l'EAS) et la protection des enfants dans les programmes d'éducation, et absence de mesures d'atténuation pour prévenir ces risques et répondre à ces risques.

- Manque de participation de l'enfant dans les structures clés de gestion de l'école, le développement de projets et / ou leur mise en œuvre.
- Mesures insuffisantes pour la sauvegarde des enfants particulièrement vulnérables (par exemple mineurs non-accompagnés, enfants handicapé-e-s, foyers dirigés par un enfant).

Problèmes de sensibilisation et de connaissance

- Manque d'orientation pour les enfants et les adultes sur le comportement qu'ils doivent attendre du personnel des ONG et sur la façon de signaler des problèmes.

Pas de sessions de formation pour le personnel scolaire sur la sauvegarde de l'enfant et la prévention de l'EAS.

- Pas de formation proposée aux enfants sur la protection des enfants, la VBG (y compris l'EAS) et les droits de l'enfant.

Problèmes d'accès

- Emplacements dans les écoles qui sont isolés, à l'écart ou mal encadrés (risque accru d'abus sexuels).
- Latrines scolaires situées dans un endroit peu sûr et / ou mal éclairé et / ou non séparées par sexe pour les filles et les garçons (risque accru d'abus sexuels).
- Accès à l'école non surveillé ou non contrôlé (pour le personnel et les autres).
- Manque de trousse d'hygiène comprenant des articles d'hygiène menstruelle pour les filles à l'école (entraînant des absences scolaires et en conséquence des punitions corporelles).
- Des délinquants potentiels ont accès à des moyens de « manipulation psychologique » (par exemple, contacts par les médias sociaux, équipements des technologies de l'information, logiciels).

Lorsque les personnels d'organisations d'éducation se livrent à des actes d'abus et particulièrement à l'exploitation et les abus sexuels (EAS) contre les enfants auxquels-lles ils sont censés apporter une éducation protectrice et de qualité, ils trahissent les valeurs et principes de l'action humanitaire, et ce sont la confiance et la crédibilité de tout le secteur de l'éducation qui sont compromises. L'abus constitue l'un des échecs les plus fondamentaux

en matière de redevabilité envers les populations que le système d'assistance est supposé servir et protéger. La capacité des organisations humanitaires à prévenir les abus et l'exploitation dans l'ensemble de leurs opérations a été l'objet d'un contrôle intense par les politiques et par les médias ; il est de plus en plus admis qu'assurer la protection des enfants et des adultes vulnérables exige un engagement de l'ensemble du secteur à améliorer les pratiques de sauvegarde.

7 Les enseignants et d'autres personnels de l'éducation peuvent ne pas avoir de compétences suffisantes pour travailler de façon positive avec les enfants. Un nombre élevé d'élèves par enseignant peut générer du stress chez les personnels et les enseignants, les rendant plus susceptibles d'infliger des punitions physiques et humiliantes, et moins capables de remarquer des signes alarmants d'abus.

1.c Focalisation sur la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Qu'est-ce que la sauvegarde de l'enfant ?

La sauvegarde de l'enfant est une **responsabilité qu'ont les organisations** de garantir que :

- Les personnels (employé-e-s, stagiaires, internes) ;
- Les opérations ;
- Les programmes ; et
- Les associé-e-s (consultant-e-s, fournisseurs, bénévoles et partenaires)

ne nuisent pas aux enfants.

La sauvegarde de l'enfant est l'ensemble des politiques et procédures organisationnelles, y compris des codes de conduite, qui prévient et répond aux préjudices causés aux enfants par les personnels et programmes d'une organisation. L'intérêt supérieur de l'enfant et « ne pas nuire » sont les principes directeurs.⁸

Chaque partenaire du Cluster Éducation a la responsabilité de garantir que des mesures de sauvegarde de l'enfant sont en place : politiques et procédures de sauvegarde de l'enfant ; point-e focal-e pour la sauvegarde de l'enfant ; approche sûre pour les programmes d'éducation ; personnel formé. Cependant, **la sauvegarde de l'enfant doit être considérée comme un intérêt commun par les équipes de coordination du secteur de l'éducation et leurs partenaires**, pour de nombreuses bonnes raisons :

- Une faute en matière de sauvegarde de l'enfant, et en particulier l'exploitation et les abus sexuels, constitue une grave violation des principes humanitaires et une violation des droits de l'enfant.
- Des incidents concernant la sauvegarde de l'enfant peuvent détériorer la réputation d'une organisation au niveau de la communauté et réduire la confiance de la communauté dans tous les acteurs humanitaires qui travaillent sur ces mêmes sites.
- Des incidents concernant la sauvegarde de l'enfant causés par une organisation dans n'importe quel endroit peuvent engendrer des risques pour la sécurité du personnel humanitaire.
- Les donateurs peuvent décider de réduire le financement de l'organisation impliquée, de ses partenaires, et même de tout le secteur humanitaire à cause du manque de confiance.
- Les organisations peuvent coopérer afin de

cartographier les ressources, y compris les acteurs institutionnels, pour le référencement des cas signalés au niveau des écoles.

- Les organisations doivent diffuser des messages cohérents sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS lorsqu'elles mènent un travail de sensibilisation avec les enfants et les communautés dans la même région.
- La sauvegarde de l'enfant rend plus efficace le plaidoyer pour la sécurité et la sûreté des enfants dans les écoles.
- De plus en plus, la redevabilité accrue envers les populations touchées est basée sur des approches inter-organisations. Par exemple, de mettre en place des mécanismes inter-organisations de feedback et de plaintes adaptés aux enfants dans les écoles et communautés.
- Une communauté de pratiques aide à favoriser les échanges entre pairs et à partager les meilleures pratiques.

• Engager les acteurs locaux comme les ONG locales et nationales et les organisations à base communautaire apporte des avantages tels qu'une connaissance locale des risques potentiels concernant la sauvegarde.

Ainsi, la violation de la sauvegarde et l'exploitation et les abus sexuels des enfants ne causent pas des problèmes aux seules organisations individuelles : ce sont des problèmes qui concernent l'ensemble du système et qui nécessitent une redevabilité et des mesures s'étendant à l'ensemble du système. Collectivement, les équipes de coordination de l'éducative et leurs partenaires ont la responsabilité de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire que l'éducation soit un secteur sûr pour les enfants. Une action conjointe et collective est essentielle pour effectivement honorer les engagements pour la sauvegarde de l'enfant et pour la PEAS, et ainsi soutenir des objectifs de redevabilité plus larges en faisant en sorte que les enfants affecté-e-s soient en sécurité et respectés, et qu'ils-elles puissent avoir accès à une assistance éducative sans crainte d'exploitation ou d'abus.

L'intégration de la sauvegarde de l'enfant et de la PEAS des enfants dans les réponses de l'éducation fait essentiellement partie d'une bonne programmation, respecte le principe de « ne pas nuire » et sert l'intérêt supérieur de l'enfant. Par conséquent, il est de la responsabilité des équipes de coordination de l'éducation de coordonner une approche sectorielle cohérente et systématique de la sauvegarde de l'enfant et de la PEAS des enfants et de les intégrer dans le cycle de programme humanitaire (HPC).

⁸ Adapté de la définition de Keeping Children Safe, <https://www.keepingchildrensafe.global/>. Pour en savoir plus sur la définition de la protection de l'enfance et d'autres termes connexes, accédez à ce glossaire en ligne (en anglais): [Safeguarding definitions and reporting mechanisms for UK NGOs | Bond](https://www.safeguardingdefinitions.org.uk/).

Ce faisant, les équipes de coordination d'éducation font preuve de leadership en inspirant un sens partagé des valeurs telles que tolérance zéro pour tous les abus, particulièrement l'EAS, au sein du secteur de l'éducation.⁹

Comment la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation est-elle liée à...

La sauvegarde de l'enfant et participation de l'enfant

Les enfants devraient être activement, significativement et éthiquement impliqués dans l'élaboration des mesures de sauvegarde. **Tous et toutes les enfants devraient donc être responsabilisé-e-s et encouragé-e-s à atteindre leur potentiel et à être activement impliqué-e-s dans leur propre protection.**

Sauvegarde de l'enfant et Protection de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS)

Ensemble des **politiques et procédures organisationnelles** pour prévenir et protéger :

- Les enfants et les adultes vulnérables contre l'exploitation et les abus sexuels → PEAS ;
- Les enfants contre toutes formes d'abus (y compris l'EAS) → sauvegarde de l'enfant.

Sauvegarde de l'enfant et atténuation des risques de violence basée sur le genre (AR VBG)

Tous les secteurs doivent agir pour identifier les risques de violence basée sur le genre (VBG) qui sont associés ou accidentellement causés par leurs programmations et les membres de leur personnel, et planifier, mettre en œuvre et suivre des mesures d'atténuation → **programmation d'une éducation sûre.**

La sauvegarde de l'enfant et protection de l'enfant (PE)

La prévention et la réponse aux abus, à la négligence, l'exploitation, et la violence perpétrée à l'égard des enfants par :

- Les personnes externes à une organisation → Protection de l'enfant (**secteur programmatique**) ; ou
- Le personnel d'une organisation (notamment les enseignants / personnel scolaire des ONG), les partenaires, les bénévoles, les représentants, les employés occasionnels et les entrepreneurs, et / ou causés par une mauvaise pratique dans les programmes d'éducation → Sauvegarde de l'enfant (**ensemble des politiques et procédures organisationnelles**).

Sauvegarde de l'enfant et redevabilité envers les populations affectées (AAP)

Lorsque le personnel d'éducation agit de façon abusive, en particulier l'EAS, envers des enfants qui sont censés recevoir une éducation protectrice et de qualité, les valeurs et principes de la mission humanitaire sont trahis et la crédibilité toute entière du secteur de l'éducation est sapée. L'abus est l'une des **défaillances les plus basiques de redevabilité** envers des enfants que le secteur de l'éducation est censé servir et protéger.

Les mécanismes de feedback, plaintes et reporting sont également liés à la redevabilité envers les populations affectées et à la sauvegarde de l'enfant.

9 Pour les définitions de ces termes (à l'exception de l'atténuation des risques de VBG), consultez par exemple le [glossaire SMPE](#) (l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, édition 2019). Pour comprendre ce qu'est l'atténuation des risques de VBG, reportez-vous par exemple à une [définition extraite des lignes directrices de la VBG](#) ou consultez le [site internet](#), en plusieurs langues. Vous pouvez aussi vous référer au [lexique des termes en langues étrangères de Translators without Borders](#).

Pour plus d'information sur la façon dont la sauvegarde de l'enfant est liée à la PEAS, à la redevabilité envers les populations affectées, à l'atténuation des risques de la VBG et à la protection de l'enfant, consulter cet outil du GEC disponible en [anglais et en français](#).

Le Cluster Global Éducation, les équipes nationales du Cluster Éducation et les équipes des groupes de travail de l'Éducation en situations d'urgence s'appuient sur leur rôle de coordination pour soutenir tous les partenaires à comprendre leurs responsabilités concernant la sauvegarde de l'enfant et, lorsque c'est possible, à améliorer leur capacité à honorer ces responsabilités (qui en retour se traduit par la programmation d'une éducation plus sûre). En procédant ainsi, le Cluster Global Éducation et les équipes du Cluster Éducation mettent en avant le message selon lequel la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) est fondamentale pour améliorer l'incidence et la redevabilité des réponses coordonnées de l'éducation.

Pourquoi la sauvegarde de l'enfant est-elle importante dans la coordination des réponses éducatives ?

Les écoles / espaces d'apprentissage temporaires sont hélas des endroits courants pour les abus physiques, émotionnels et sexuels sur les enfants, perpétrés par le personnel des ONG, les partenaires, les enseignants, les assistants, les aidants, les tuteurs, employés d'entretien, chauffeurs, et autres enfants

Veiller à ce que les enfants soient protégé-e-s de préjudices potentiellement causés par les personnel des ONG et leurs programmes est un élément essentiel d'une **réponse éducative coordonnée, redevable et de qualité**



Soutenir le Ministère de l'éducation sur les principes de préservation de l'enfant

Alors que la sauvegarde de l'enfant est importante dans chaque secteur, elle est **particulièrement importante pour les partenaires de l'éducation en raison du nombre d'enfants avec lesquels nous sommes quotidiennement en contact.**

Tous-toutes les enfants ont des droits égaux à la protection contre les préjudices, notamment l'exploitation et les abus sexuels. En tant que tel, **les organisations ont le devoir de prendre soin des enfants avec lesquel-le-s ils travaillent**

Les violations de la sauvegarde de l'enfant **augmentent en situations d'urgence**

Augmenter les chances de mobiliser des ressources et de placer la **sauvegarde de l'enfant comme l'une des priorités à l'ordre du jour du système de coordination humanitaire** dans le pays

Intégrer la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant dans les fonctions des équipes du Cluster Éducation, grâce à une coordination effective tout au long du cycle de programme humanitaire, soutient l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la redevabilité des réponses de l'éducation.

Responsabilité des acteurs de l'éducation dans la sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables

Le Cluster Global Éducation a déterminé que la sauvegarde de l'enfant constitue une priorité compte tenu du fait que les équipes d'éducation, lors des réponses d'urgence, entrent quotidiennement en contact avec des milliers d'enfants dans des circonstances critiques. C'est la responsabilité de chaque organisation de préserver, de prévenir, de signaler et de répondre à tout préjudice causé aux enfants et aux adultes vulnérables directement ou indirectement touché-e-s par les programmes de cette organisation ou en contact avec son personnel. En fait, la responsabilité d'une organisation va au-delà de la sauvegarde de l'enfant : il est important de penser aussi aux adultes qui peuvent devenir vulnérables à cause de circonstances personnelles ou extérieures et qui peuvent entrer en contact avec le personnel de l'organisation et / ou ses activités. Dans le secteur de l'éducation, les organisations doivent donc assurer leur propre sauvegarde des adultes vulnérables, comme par exemple les enseignant-e-s et le personnel féminin, au sein des écoles et des programmes d'éducation. Il ne peut y avoir de réponse équitable et responsable de l'éducation en situations d'urgence si les enfants ou les adultes vulnérables sont abusé-e-s dans le cadre des programmes d'éducation mis en œuvre par tout partenaire du secteur de l'éducation.¹⁰

10 Des ressources supplémentaires sur la sauvegarde et la PEAS sont disponibles au [portail des ressources du CPI sur la redevabilité et l'inclusion](#) et plus spécifiquement dans sa [section consacrée à la PEAS](#) ; au Centre de ressources et de support (également disponible en [français](#)) ; au site Internet [de BOND dédié à la sauvegarde](#) ; et également en consultant la [page Web de la CHS Alliance sur la PSEAH](#). Vous pouvez aussi vous référer au [lexique des termes en langues étrangères de Translators without Borders](#).

1.d Rôle central des équipes du Cluster Éducation pour l'intégration de la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires doivent s'engager à démontrer une approche collective par un changement de système dans le secteur de l'éducation, consistant à placer la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) au cœur de toutes les actions entreprises à chaque étape du cycle de programme humanitaire, avec des ressources stables.

Les équipes du Cluster Éducation peuvent contribuer à rendre le secteur de l'éducation plus sûr et plus redevable envers les enfants en :



Instiguant une prise de conscience sur la sauvegarde de l'enfant au sein du secteur de l'éducation et en exerçant une influence externe

Les équipes du Cluster Éducation **orientent et soutiennent les partenaires afin de créer une « culture de sauvegarde de l'enfant »** au sein du groupe de coordination de l'éducation.

De plus, en participant aux initiatives intersectorielles et aux forums sur la coordination, les équipes du Cluster Éducation **exercent une influence vers le haut** (Equipe Humanitaire du Pays, EHP/HCT)) **et sur les côtés (autres secteurs, en particulier la protection de l'enfant et la VBG)** pour privilégier la sauvegarde de l'enfant dans le cadre des engagements plus larges sur la redevabilité envers les populations affectées et sur la PEAS des systèmes humanitaires de pays.

Les équipes du Cluster Éducation doivent aussi s'appuyer sur leur rôle de leadership dans leur secteur afin d'influencer les donateurs et les autorités locales et nationales sur le financement et la priorité attribuée à la sauvegarde de l'enfant dans le secteur de l'éducation et au sein du système d'éducation nationale.



Renforcer les engagements sur la sauvegarde de l'enfant dans le secteur de l'éducation

L'objectif global est de faire en sorte que **le secteur de l'éducation offre une éducation sûre et redevable dans le contexte des réponses d'urgence, grâce à des partenaires qui s'engagent à être des organisations sûres pour les enfants**. À cette fin, les équipes du Cluster Éducation contribuent à renforcer les systèmes de sauvegarde de l'enfant en mettant en avant les exigences minimales sur la sauvegarde de l'enfant que chaque partenaire doit s'engager à respecter, et qui rendent les organisations aptes à participer à des réponses coordonnées de l'éducation qui sont redevables, sûres et inclusives. Le Cluster Éducation est aussi une plateforme pour échanger les leçons apprises entre organisations, et pour inclure les points de vue locaux sur les risques potentiels et les mesures d'atténuation.

Exigences minimales sur la sauvegarde de l'enfant pour les partenaires du secteur de l'éducation

1. Conformité organisationnelle sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) : Tous les partenaires de l'éducation ont en place une **politique de sauvegarde de l'enfant** et une **politique de PEAS**, ainsi que **des procédures opérationnelles** qui les accompagnent, et un **code de conduite** signé par tout le personnel qui explique clairement les comportements prohibés envers les enfants.

1. Compétences des personnes en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) : Tous les partenaires de l'éducation garantissent que le personnel des programmes d'éducation est a) **recruté par des procédures qui comprennent des processus d'approbation adéquats** (en conformité avec les lois locales et les normes internationales) et b) **instruit de façon appropriée et avec des formations de recyclage périodiques** sur la politique et les procédures de l'organisation en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS).

1. Signalement de problèmes concernant la sauvegarde de l'enfant (y compris l'EAS) : Tous les partenaires de l'éducation nomment des **point-e-s focaux-les pour la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS)** et créent d'autres systèmes de signalements pour le personnel au sein de l'organisation, ainsi que des **mécanismes de signalement adaptés aux enfants accompagnés d'activités renforçant la prise de conscience des enfants** en contexte scolaire ou éducatif, pour leur donner les moyens d'identifier et de signaler directement des problèmes de sauvegarde de l'enfant, y compris l'EAS.

1. Répondre à des allégations sur la sauvegarde de l'enfant (y compris sur l'EAS) : Tous les partenaires d'éducation garantissent une **assistance grâce à une approche centrée sur les survivants** dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et **coopèrent avec les secteurs de la protection de l'enfant et de la VBG pour renforcer les mécanismes de référencement intersectoriels**.

1. Programmer une éducation sûre : Tous les partenaires de l'éducation informent la conception de leur programme d'éducation à travers l'**identification des risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la VBG (y compris l'EAS) et à la protection de l'enfant**, et **planifient des mesures d'atténuation afin de réduire le risque et de renforcer la réponse** à l'abus ou à l'exploitation d'un-e enfant pendant le déroulement du programme. Toutes les écoles assistées ont un **code de conduite des enseignant-e-s et du personnel, un signalement interne adapté aux enfants et sensible au genre, et un mécanisme de référencement**¹¹. Le programme **opère dans le cadre des politiques, directives et systèmes gouvernementaux sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) et sur la participation de l'enfant**, et **coopère avec ceux-ci**. Le programme offre une formation aux **enseignant-e-s, est mis en œuvre par des méthodes sûres et significatives de participation et d'inclusion des enfants, et assure la présence d'enseignantes / personnel féminin** dans les salles de classe.

¹¹ Les mécanismes de référencement sont le scénario idéal mais ne fonctionnent pas dans de nombreux ou dans la plupart des pays, comme souvent signalé par le secteur de protection de l'enfant. Les acteurs de l'éducation n'ont pas toujours les moyens de créer et d'appuyer des mécanismes de référencement par eux-mêmes ; on comprend par conséquent que dans de nombreux cas, il faudra des efforts supplémentaires pour se conformer à cette exigence minimale.



Mise en œuvre de mesures de sauvegarde de l'enfant dans le cadre des fonctions de coordination de l'éducation

Les équipes du Cluster Éducation doivent jouer un **rôle proactif pour la promotion des objectifs de sauvegarde de l'enfant** et de PEAS des enfants au sein du groupe de coordination de l'éducation, contribuant ainsi à rendre les réponses éducatives coordonnées plus sûres et plus redevables à l'égard des enfants. En tant que leaders du secteur de l'éducation, les équipes du Cluster Éducation mettent en avant et soutiennent activement les partenaires pour leurs efforts de sauvegarde de l'enfant dans la programmation de l'éducation, tout en encourageant un changement culturel dans le secteur de l'éducation visant à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre des réponses de l'éducation en situations d'urgence.

En montrant l'exemple grâce à leur engagement pour la sauvegarde de l'enfant et pour la PEAS des enfants, les équipes du Cluster Éducation peuvent **rallier des partenaires dans le groupe de coordination de l'éducation pour démontrer une approche collective de la sauvegarde des enfants dans le cadre des réponses de l'éducation**. **Les mesures de sauvegarde de l'enfant sont donc partie intégrante du rôle de coordination de l'éducation, parallèlement et en touchant aussi à d'autres fonctions de base de la coordination.**

Les mesures de sauvegarde de l'enfant et de PEAS sont essentielles pour rendre les évaluations des besoins d'éducation utiles et éthiques pour les enfants concernés, et doivent éclairer la stratégie sectorielle et les documents de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) / plan de réponse humanitaire (HRP) ainsi que la conception d'un plan de suivi / d'indicateurs. Elles doivent être prises en compte lors de la définition des éléments de la programmation d'une éducation de qualité et lors de l'établissement de critères de priorité pour l'attribution de financements aux partenaires.

Les équipes du Cluster Éducation peuvent également avoir des **responsabilités directes concernant la sauvegarde de l'enfant**, lors d'une évaluation conjointe des besoins d'éducation ou d'initiatives conjointes de suivi, et doivent garantir que les allégations de sauvegarde de l'enfant qui sont portées à leur connaissance sont dûment signalées à l'organisation partenaire impliquée dans le cadre du groupe de coordination.

En résumé, le rôle des équipes du Cluster Éducation concernant la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) comprend les éléments suivants :

- Garantir que la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS des enfants) est intégrée dans toutes les fonctions des réponses d'éducation coordonnées tout au long du cycle de programme humanitaire.
- Susciter une plus grande prise de conscience de l'importance de la sauvegarde de l'enfant parmi les partenaires, créant ainsi une « culture de sauvegarde de l'enfant » dans le groupe, afin de contribuer à démontrer une redevabilité collective sur la tolérance zéro pour toutes les formes d'abus contre les enfants, et particulièrement l'EAS.

• Soutenir l'engagement des partenaires pour des exigences minimales sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS des enfants) en assurant les principes de sauvegarde de l'enfant et de PEAS dans leur travail d'éducation, en accord avec les normes internationales.

• Aider les partenaires à se connecter aux ressources et à utiliser l'expertise existante à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de l'éducation pour trouver des opportunités de renforcer leurs compétences en matière de sauvegarde de l'enfant, de participation de l'enfant, de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, et de redevabilité à l'égard des enfants affecté-e-s.

• Soutenir le renforcement des compétences institutionnelles des ONG nationales et locales et des organisations communautaires au sein du groupe de coordination (dans le cadre des stratégies de localisation) pour rendre la sauvegarde de l'enfant et la PEAS des fonctions organisationnelles de base.

• Préconiser des ressources humaines et financières adéquates pour soutenir le développement et la mise en place de mesures de sauvegarde de l'enfant et de PEAS ainsi que d'initiatives de développement de compétences.

• Encourager la collaboration inter-organisations et intersectorielle, et exercer une influence vers le haut au niveau intersectoriel et de l'équipe humanitaire de pays (si possible) ainsi que sur les côtés en coopérant avec les sous-groupes de protection de l'enfance et de violence basée sur le genre, le réseau de PEAS et le groupe de travail sur la redevabilité envers les populations affectées / communication et engagement communautaire (lorsqu'il est présent).

• Impliquer et coordonner avec les spécialistes (handicap, genre, redevabilité, atténuation des risques de VBG) et les organisations locales spécialisées (comme par exemple les organisations dirigées par des enfants ou par des jeunes, les ONG pour les droits des femmes et les organisations de personnes handicapées) pour améliorer les pratiques inclusives de sauvegarde de l'enfant et de participation des enfants.

Rôles des équipes de coordination sur la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Les équipes de coordination de l'Education ont pour objectif d'exhorter les partenaires à s'engager à être des organisations sûres pour les enfants par le biais de pratiques individuelles et collectives améliorées en matière de sauvegarde de l'enfant, afin de contribuer à minimiser les risques encourus par les enfants dans les réponses éducatives.

Aider les partenaires à améliorer leur capacité organisationnelle de sauvegarde de l'enfant

Collaborer avec les partenaires pour identifier les risques de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'EAS) dans la programmation de l'éducation (idéalement avec des méthodes de participation de l'enfant)

Prendre contact avec le Ministère de l'éducation sur les principes de sauvegarde de l'enfant

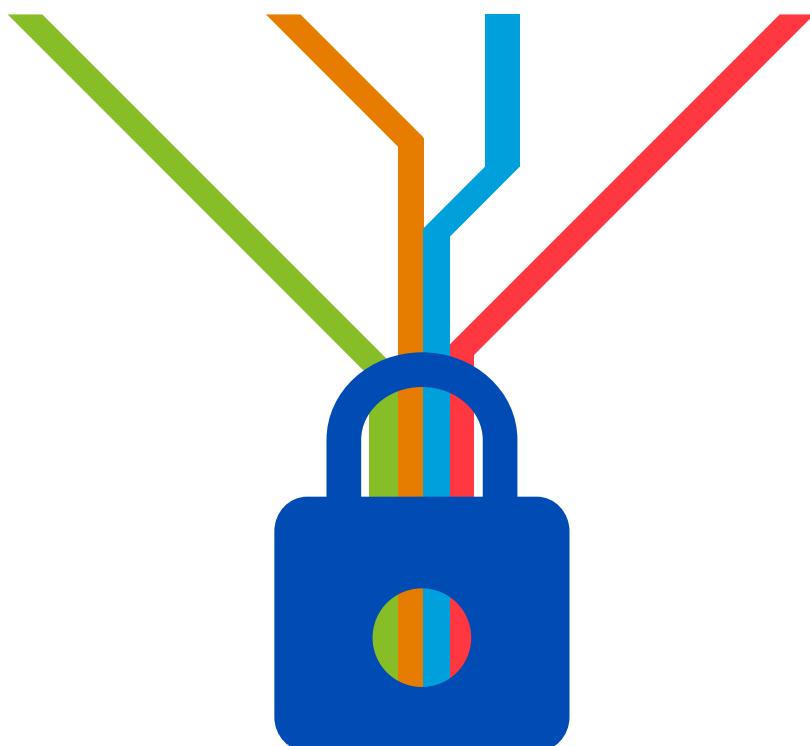
Créer le-la « point-e focal-e de sauvegarde de l'enfant » dans le cluster

Aider les partenaires à identifier les sources de financement et / ou l'expertise technique (y compris chez le GEC)

Collaborer avec les coordinateurs-rices des domaines de responsabilité de protection de l'enfant (CPAoR) et de VBG

Diriger la définition d'un ensemble commun d'engagements en matière de sauvegarde de l'enfant, y compris des principes de programmation pour une éducation sûre

Plaider pour donner à la sauvegarde de l'enfant une place prioritaire dans le système de coordination humanitaire du pays



Sauvegarde de l'enfant dans La coordination de l'éducation en situations d'urgence

2. APERÇU : INTÉGRATION DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT DANS LA COORDINATION DES RÉPONSES D'ÉDUCATION TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROGRAMME HUMANITAIRE

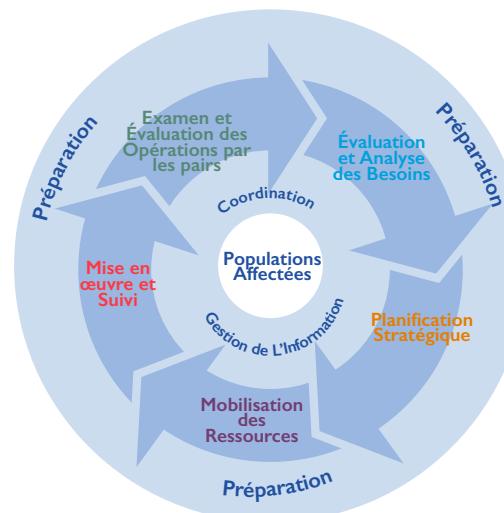
Toutes les mesures à mettre en œuvre sont liées aux axes participation de l'enfant, localisation et collaboration éducation en situations d'urgence-protection de l'enfant du Cluster Global Education Les mesures prioritaires sont marquées d'une (*)

Mise en œuvre et suivi

- Créer un ordre du jour sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans les réunions de coordination (encourager une communauté de pratique) (*)
- Nommer dans le Cluster Éducation une personne focale dédiée à la sauvegarde de l'enfant / PEAS ou créer un groupe de travail consacré à la sauvegarde de l'enfant / PEAS (*)
- Promouvoir les engagements des partenaires éducatifs envers la sauvegarde de l'enfant et une programmation d'éducation participative, et en surveiller le respect par le biais des outils de suivi du Cluster
- Etablir un lien avec les partenaires éducatifs et leur fournir des informations sur les initiatives concernant la redevabilité envers les populations affectées, la PEAS, la sauvegarde, la sauvegarde de l'enfant et la VBG dans le pays, ainsi que sur les lois nationales pertinentes, y compris par la coopération avec les sous-clusters de protection de l'enfant et de VBG, le réseau de PEAS et le groupe de travail Redevabilité / Communication et engagement communautaire (lorsqu'il est présent) (*)
- Tenir à jour une liste des points focaux de sauvegarde de l'enfant / PEAS (ou toute autre personne nommée) de tous les partenaires éducatifs et lorsque cela est requis, contacter le point focal dédié à la sauvegarde de l'enfant / PEAS (ou toute autre personne nommée) de l'organisation de la personne supposée coupable pour signaler les préoccupations en matière de sauvegarde de l'enfant, y compris l'EAS, qui pourraient être portées à la connaissance
- Promouvoir la sauvegarde des enfants ayant un handicap (y compris contre l'EAS) dans les réponses de l'éducation (*)
- Partager le travail de sauvegarde de l'enfant avec d'autres secteurs pour influer sur les processus inter-secteurs et la priorisation de la sauvegarde de l'enfant
- Promouvoir la mise en place par les partenaires éducatifs de mécanismes de feedback et de plaintes adaptés aux enfants, y compris au niveau de l'école, et contribuer à l'établissement / au renforcement de mécanismes de plaintes communautaires inter-agences en matière de PEAS (*)
- Promouvoir la sauvegarde des enfants (y compris de l'EAS) dans les programmes d'espèces et de bons dans le cadre des réponses éducatives
- Soutenir les partenaires du Cluster Éducation dans leurs efforts pour avoir accès à des conseils sur la façon d'assurer la sauvegarde des enfants en ligne

Examen opérationnel par les pairs et évaluation

- Réfléchir à l'amélioration de l'intégration de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) dans la coordination de l'éducation



Évaluation des besoins et analyse

- Effectuer une enquête sur les pratiques et connaissances des partenaires éducatifs sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) (*)
- Mener des évaluations conjointes des besoins d'éducation (JENA) éthiques, significatives et favorisant la participation de l'enfant lorsque c'est possible, ET inclure des protocoles de sauvegarde de l'enfant dans chaque JENA
- Identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation grâce à une approche de participation de l'enfant (*)
- Mentionner les lacunes ou besoins identifiés concernant la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans la section éducation de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO)

Planification stratégique

- Inclure la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans la stratégie du Cluster Éducation
- Remédier aux besoins ou lacunes identifiés pour la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans la section éducation du plan de réponse humanitaire (HRP) (*)
- Inclure la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans les fiches de projet des partenaires éducatifs
- Plaider pour et coordonner l'identification d'opportunités de développement de compétences en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) chez les partenaires éducatifs (*)

3. Mobilisation des ressources

- Identifier des opportunités de financement pour renforcer les compétences en matière de sauvegarde de l'enfant et de PEAS des partenaires éducatifs
- Prioriser les fiches de projet des partenaires éducatifs qui incluent la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) (*)

Activités transversales au cycle de programme humanitaire

- Introduire la sauvegarde de l'enfant dans le travail de coordination de l'éducation (*)
- Offrir une formation sur la sauvegarde de l'enfant (pour les équipes du Cluster Éducation et pour les partenaires)
- Définir et s'accorder sur les exigences minimales concernant la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans le cadre de la coordination de l'éducation (*)
- Définir et s'accorder sur les exigences minimales pour la programmation d'une éducation sûre et participative (*)
- Organiser un atelier de travail pour s'accorder sur les engagements pour la sauvegarde de l'enfant (et pour la PEAS)
- Établir une collaboration efficace avec les secteurs de la protection de l'enfant et de la VBG ainsi qu'avec le réseau de PEAS (*)
- Établir une coopération efficace avec le Ministère de l'Éducation sur la sauvegarde de l'enfant, aux niveaux national et sous-national

3. TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROGRAMME HUMANITAIRE : MESURES SUGGÉRÉES ET OUTILS D'ASSISTANCE

3.1 Activités transversales au cycle de programme humanitaire

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées ¹²	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Introduire la sauvegarde de l'enfant dans le travail de coordination de l'éducation (*)</p> <p>Outil : Présentation Powerpoint d'introduction du Cluster Global Education (30 minutes) sur la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant, disponible en anglais et en français ici.</p> <p>Outil : Présentation Powerpoint d'introduction du GEC (30 minutes) sur la sauvegarde de l'enfant, disponible en anglais ici.</p> <p>Kit d'outils : pour commencer et en apprendre davantage sur l'axe de travail sur la sauvegarde de l'enfant du GEC, des documents introductifs à lire sont fournis ici.</p> <p>Outil : GEC « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais ici.</p>	<p>Outil : Présentation Powerpoint d'introduction du Cluster Global Education (30 minutes) sur la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant, disponible en anglais et en français ici.</p> <p>Outil : Présentation Powerpoint d'introduction du GEC (30 minutes) sur la sauvegarde de l'enfant, disponible en anglais ici.</p> <p>Kit d'outils : pour commencer et en apprendre davantage sur l'axe de travail sur la sauvegarde de l'enfant du GEC, des documents introductifs à lire sont fournis ici.</p> <p>Outil : GEC « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : instiller un intérêt chez les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires à travailler ensemble sur la sauvegarde de l'enfant, et éventuellement introduire un ordre du jour pour les réunions de coordination à venir sur la sauvegarde de l'enfant (voir la phase de mise en œuvre), de sorte que les partenaires puissent discuter et échanger leurs informations (échanges et discussions entre pairs / inter-organisationnels).</p> <p>Ces présentations Powerpoint d'introduction à la sauvegarde de l'enfant peuvent également être utilisées pour des sessions élémentaires de sensibilisation destinées aux équipes du Cluster Éducation et aux partenaires (voir ci-dessous l'activité de formation).</p> <p>Comment procéder : l'activité consiste à présenter des informations de base sur la sauvegarde de l'enfant à une audience composée des équipes du Cluster Éducation, en utilisant des présentations en ligne commentées par le-a spécialiste en redevabilité du GEC¹³. Les diapositives sont disponibles en anglais et en français et apportent une définition de ce qu'est la sauvegarde de l'enfant, expliquent pourquoi elle est importante dans la coordination des réponses de l'éducation, et expliquent ce que les équipes et les partenaires du Cluster Éducation peuvent faire pour intégrer la sauvegarde de l'enfant dans le travail de coordination de l'éducation.</p> <p>Deux présentations Powerpoint sont disponibles à cette fin : un Powerpoint court (30 minutes) qui présente la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant aux équipes et aux partenaires du Cluster Éducation, ainsi qu'un Powerpoint (30 minutes) qui se concentre spécifiquement sur la sauvegarde de l'enfant. Lorsque le premier Powerpoint couvrant la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant a été présenté, on peut passer au second pour approfondir davantage le concept de sauvegarde de l'enfant.</p>

¹² Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools_Child Safeguarding in Education Coordination](#).

¹³ Mais dans les contextes où le ou la coordonnateur-rice des équipes du Cluster Éducation ou un partenaire du cluster est à l'aise à l'idée d'expliquer la présentation en face-à-face, et en utilisant les diapositives du GEC, cette option est préférable.

Child Safeguarding Actions In Education Coordination

Offrir une formation sur la sauvegarde de l'enfant (pour les équipes du Cluster Education et les partenaires)

Available GEC Resources And Other Suggested Resources

Formation : **Module de formation sur la sauvegarde de l'enfant du GEC** pour les coordonnateurs-rices des équipes du Cluster Education et les agents de la gestion de l'information ainsi que pour les partenaires éducatifs, disponible en anglais [ici](#).
Formation : le GEC a conçu un module d'apprentissage en ligne de 50 minutes pour les équipes du cluster Education sur la façon dont les clusters peuvent favoriser la sauvegarde des enfants et soutenir les partenaires par la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans la coordination, intitulé « **Sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation et d'autres clusters / domaines de responsabilité** », accessible en [anglais](#) et en [français](#) sur AGORA.
Outil : **Présentation Powerpoint d'introduction** (30 minutes) à la sauvegarde de l'enfant du GEC, disponible en anglais et en français [ici](#).¹⁴
Outil : **Présentation du GEC sur la façon dont la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation est reliée à la protection de l'enfance, à la PEAS, à la participation de l'enfant, à la redevabilité envers les populations affectées et à l'atténuation des risques de VBG**, disponible en anglais et en français [ici](#).
Outil : « **Aide-mémoire : comment les coordinateurs-rices du Cluster Education peuvent soutenir le développement des capacités de sauvegarde de l'enfant des partenaires** », disponible en anglais [ici](#).
Kit d'outils : **Répertoire des ressources du GEC sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS**, disponible [ici](#). Il comprend des ressources en français spécifiquement dans ce [sous-dossier](#); quelques ressources sont également disponibles en espagnol et en arabe (et un petit nombre également en portugais).
Outil : « **Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Education à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire** », disponible en anglais [ici](#).

Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase

Objectif : le module de formation du GEC a pour but de mieux faire comprendre aux équipes du Cluster Éducation et aux partenaires :
1.a : La définition de la sauvegarde de l'enfant ;
1.b : La sauvegarde de l'enfant, la protection de l'enfance et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels : leurs différences et ce qu'elles ont en commun ;
2 : Qu'est-ce l'abus de l'enfant ? (Notions de base) ;
3 : Le rôle des Clusters Éducation dans la sauvegarde de l'enfant ;
4 : Les exigences organisationnelles liées à la sauvegarde de l'enfant pour les organisations partenaires dans le secteur de l'éducation ;
5 : Principes pour la programmation d'une éducation sûre.

Comment procéder : la formation de 6 heures peut être présentée en face-à-face ou en ligne aux équipes du Cluster Éducation et à leurs partenaires par le-a spécialiste en redevabilité du GEC, avec le soutien des équipes du cluster Éducation et / ou du-de la spécialiste en sauvegarde de l'enfant / PEAS de leurs partenaires dans un effort conjoint inter-organisations.

14 Ces présentations Powerpoint d'introduction à la sauvegarde de l'enfant, utilisées pour présenter la sauvegarde de l'enfant aux équipes du cluster Éducation (voir activité ci-dessus), peuvent également être utilisées pour des sessions élémentaires de sensibilisation destinées aux équipes du cluster Éducation et aux partenaires.

Child Safeguarding Actions In Education Coordination	Available GEC Resources And Other Suggested Resources	Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase
<p>Définir et se mettre d'accord sur les exigences minimales en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) pour la coordination de l'éducation (*)</p>	<p>Outil : Engagements minimums en matière de sauvegarde de l'enfant et cadre de suivi suggérés par le GEC, disponible en anglais ici.</p> <p>Exemple : « Engagements du groupe de travail ESU du Nigeria sur la sauvegarde de l'enfant pour les partenaires de l'éducation et tableau de suivi », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : identifier les exigences en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) que le GEC suggère aux équipes du Cluster Éducation d'adopter et d'adapter conformément à la redevabilité à l'égard des enfants affecté-e-s et à la PEAS.</p> <p>Les exigences minimales suggérées par le GEC sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) sont basées sur les principes de redevabilité envers les populations affectées, extraits des engagements mondiaux du système humanitaire pour la PEAS, et adhèrent aux Normes fondamentales humanitaires (CHS). Les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire et les Normes minimales de l'INEE (réseau inter-organisations pour l'éducation en situation d'urgence) apportent aussi des orientations, ainsi également que les politiques et les outils de sauvegarde de l'enfant qui viennent des organisations majeures centrées sur les droits des enfants ayant une expertise reconnue en matière de sauvegarde de l'enfant.</p> <p>Comment procéder : le questionnaire en ligne sur les connaissances et pratiques de sauvegarde de l'enfant (voir la section sur l'évaluation) aidera les équipes du Cluster Éducation et les partenaires à déterminer leur niveau actuel et les guidera dans le processus de définition des exigences minimales pour leur groupe en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS).</p> <p>Identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation, idéalement par une approche de participation de l'enfant (voir la phase d'évaluation) ou en organisant un atelier de travail (voir ci-dessous), va aider les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires à comprendre de quelle façon les enfants peuvent être soumis à des préjudices à la suite de programmes d'éducation en situations d'urgence offerts par les partenaires. En retour, cela guide le choix des exigences minimales les plus pertinentes ou adaptées au contexte pour l'équipe du Cluster Éducation en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS), tout en intégrant aussi les politiques gouvernementales, sur la sauvegarde de l'enfant (quand elles existent), afin d'atténuer les risques qui ont été identifiés, contribuant ainsi à rendre le secteur de l'éducation plus sûr pour les enfants.</p> <p>Les équipes du Cluster Éducation peuvent discuter de l'outil des engagements minimums sur la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) du GEC avec les partenaires et l'adapter à leur propre contexte. Une décision finale conjointe est prise par les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires sur l'engagement à se conformer à de telles exigences et sur l'identification du processus le plus réalisable pour les approuver. Ces exigences peuvent être des conditions obligatoires d'adhésion pour les partenaires ou de simples conseils pour une adoption plus flexible par les partenaires. Tout cela peut se passer, par exemple, lors d'un atelier de travail dédié à cet effet (voir ci-dessous).</p> <p>Lorsque les partenaires éducatifs n'ont pas la totalité des compétences en place pour se conformer aux exigences minimales suggérées en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) et pour les mettre en œuvre, les équipes du Cluster Éducation leur apporteront leur soutien afin d'identifier des stratégies permettant de renforcer leurs compétences (voir la section sur la mobilisation des ressources).</p>

Child Safeguarding Actions In Education Coordination

Définir et se mettre d'accord sur les exigences minimales pour la programmation d'une éducation sûre et participative (*)

Available GEC Resources And Other Suggested Resources

Outil : Exigences minimales pour la programmation d'une éducation sûre suggérées par le GEC, disponible en anglais [ici](#).

Outil : GEC aide-mémoire « Informations sur les programmes d'une éducation sûre » disponible en anglais [ici](#).

Kit d'outils : Répertoire du GEC sur les ressources pour la programmation d'une éducation sûre (manuel, outils, rapports), disponible [ici](#). Quelques ressources dans le référentiel sont aussi disponibles en français.

Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase

Objectif : en plus des exigences minimales en matière de sauvegarde de l'enfant pour la coordination éducative discutée ci-dessus, les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires peuvent décider de développer des exigences minimales que tous les partenaires doivent remplir ou pourraient remplir, afin de promouvoir les principes de sauvegarde de l'enfant et de participation de l'enfant dans leurs programmes d'éducation.

La révision des aperçus des besoins humanitaires (HNO) et des plans de réponse humanitaire (HRP) du GEC de 2020 sur la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant (disponible [ici](#)) a montré que dans tous les pays, les sections de l'éducation décrivent les activités et les objectifs dans des termes qui correspondent à la notion de « programmation d'une éducation sûre » ou à des éléments associés. Dans le cadre des efforts pour assurer la sauvegarde des enfants, certaines (sinon toutes) organisations incorporent la notion de programmation d'une éducation sûre dans la définition de la sauvegarde de l'enfant. La programmation d'une éducation sûre et la sauvegarde de l'enfant, en fait, partagent le même objectif de prévenir toute maltraitance des enfants causée par le personnel des ONG, les modalités de prestation des programmes d'éducation, et les opérations dans les écoles / lieux d'éducation assistés.

Les programmes pour une éducation sûre peuvent inclure un grand nombre d'activités qui visent à assurer la sauvegarde des enfants dans les écoles / lieux d'éducation en faisant la promotion d'une culture de prévention des maltraitances et en renforçant la résilience et la sensibilisation des personnels de l'éducation et des enfants. Certaines activités contribuent directement aux objectifs de sauvegarde de l'enfant, comme par exemple la création au sein de l'école de mécanismes de signalement et de processus de référencement pour la réponse. Des mesures d'atténuation des risques de VBG et des mesures de sauvegarde sont aussi intégrées dans les principes de programmation d'une éducation sûre. La programmation d'une éducation sûre favorise aussi la redevabilité à l'égard des enfants et la participation de l'enfant à toutes les étapes. La programmation d'une éducation sûre respecte les normes de genre et fait particulièrement attention à assurer la sécurité et la dignité des filles.

Comment procéder : l'outil du GEC au niveau mondial sur les exigences minimales suggérées pour la programmation d'une éducation sûre peut être présenté aux partenaires par les équipes du Cluster Éducation et discuté pour une adaptation appropriée au contexte national et une adoption par tous les partenaires.

Child Safeguarding Actions In Education Coordination	Available GEC Resources And Other Suggested Resources	Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase
Organiser un atelier de travail pour s'accorder sur les engagements pour la sauvegarde de l'enfant (et pour la PEAS)	<p>Kit d'outils : « Documents de l'atelier sur les engagements de sauvegarde et de participation des enfants du groupe de travail ESU du Nigeria », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : Les équipes du Cluster Éducation et les partenaires discutent ensemble, adaptent au contexte national les exigences (minimales) en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) pour la programmation d'une éducation sûre, et assurent leur adoption par le secteur de l'éducation.</p> <p>Comment procéder : au cours d'un atelier de travail d'un ou deux jours, les exigences (minimales) en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) pour la programmation d'une éducation sûre deviennent des engagements que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires éducatifs acceptent de respecter et d'imposer dans leur travail d'éducation ; • L'équipe du Cluster Éducation surveille, par le biais d'indicateurs convenus, tout en apportant de l'assistance aux partenaires afin d'assurer leur aptitude à se conformer. <p>Les objectifs de l'atelier de travail sont : a) réfléchir à l'importance de la sauvegarde de l'enfant dans l'éducation en situation d'urgence tout au long du cycle de programme humanitaire ; b) identifier des pratiques de sauvegarde de l'enfant et rassembler des outils déjà utilisés par les partenaires, y compris le gouvernement local et les autorités éducatives ; c) définir conjointement les engagements en faveur de la sauvegarde de l'enfant (sur la base de l'outil mondial du GEC présenté plus haut) pour une réponse de l'éducation plus sûre pour les enfants et plus redéivable. On recommande fortement d'inclure des représentants des groupes de coordination de la protection de l'enfance et de la VBG pendant la conception et la présentation de l'atelier de travail. Une forte participation des ONG locales et nationales doit être assurée.</p> <p>L'atelier de travail comprend les sessions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction sur la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation ; • Présentation par les autorités éducatives des politiques et des systèmes gouvernementaux en matière de sauvegarde de l'enfant ; • Identification des risques liés à la sauvegarde de l'enfant, y compris les problèmes de protection de l'enfant, de VBG et d'EAS, concernant l'éducation dans le contexte local ; • Identification des mesures d'atténuation des risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant, à la VBG et à l'EAS ; • Définition des engagements en faveur de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) pour les partenaires éducatifs ; • Accord sur un plan d'action avec des indicateurs afin que l'équipe du Cluster Éducation puisse contrôler les engagements pour la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS). <p>Les engagements du secteur de l'éducation en faveur de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) devront être contrôlés par l'équipe du Cluster Éducation et être périodiquement révisés.</p>

Child Safeguarding Actions In Education Coordination

Available GEC Resources And Other Suggested Resources

Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase

Établir une collaboration efficace avec les secteurs de la protection de l'enfant et de la VBG, et avec le réseau de la PEAS (*)

Outil : Document d'une page du GEC-CPAoR sur la sauvegarde, disponible en anglais [ici](#).

Guide et outils : le GEC et le CPAoR ont développé ensemble un cadre de collaboration CPIE-EIE, disponible en anglais, français et espagnol [ici](#).

Outil : GEC « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais [ici](#).

Objectif : assurer des relations de travail solides qui permettent à l'équipe du Cluster Éducation, aux sous-clusters de protection de l'enfant et de VBG, et au réseau de PEAS de coopérer sur l'atténuation des risques et d'assurer la protection des enfants. C'est un fait connu que les écoles / lieux d'éducation, tout en apportant un espace sûr aux enfants, peuvent aussi être des endroits où se produisent des abus, y compris des traitements humiliants et dégradants, des négligences, de l'exploitation et des abus sexuels sur les enfants.

Travailler de manière collaborative évite la duplication des efforts, et évite de créer des systèmes / voies parallèles qui peuvent déconcerter les partenaires, les écoles, les enfants et les communautés. Travailler ensemble sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) apporte d'autres avantages spécifiques aux secteurs de l'éducation, de la VBG et de la protection de l'enfant : maximisation de la coopération mutuelle et construction de la confiance ; réduction des coûts en partageant des ressources ; renforcement du pouvoir de représentation ; et accroissement des possibilités de mobilisation de ressources. Puisque plusieurs partenaires sont membres du Cluster Éducation et aussi du sous-cluster de protection de l'enfant et souvent également du sous-cluster de la VBG, renforcer les capacités des partenaires constitue un avantage clair qui peut bénéficier à tous les secteurs.

La coopération avec le réseau de PEAS garantit que le travail éducatif de l'équipe du Cluster Éducation est aligné sur le programme de PEAS et y contribue (et vice-versa), une pratique exemplaire de première importance identifiée par l'Organisation Internationale pour les Migrations

Comment procéder : Les secteurs partenaires de l'éducation, de la protection de l'enfant et de la VBG bénéficieront tous de messages cohérents, de partage des ressources et d'orientations sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) et sur les mesures de prévention, ainsi que de l'établissement de mécanismes de signalement et de réponse axés sur les survivant-e-s. La formation des partenaires de l'éducation aux niveaux national et sous-national sur les processus de référencement des cas de protection de l'enfant et de VBG, sur les exigences et les attentes, sur la communication appropriée avec les survivant-e-s, sur les autorités, sur le soutien de santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) etc. est apparue comme une priorité essentielle pour une collaboration intersectorielle renforcée entre la protection de l'enfance, la VBG et l'éducation. Des initiatives conjointes de plaidoyer et de formation peuvent également être mises en œuvre.

L'équipe du Cluster Éducation doit travailler avec le coordinateur-rice du pays pour la PEAS afin d'identifier des priorités communes et des possibilités de coopération pour faire en sorte que la mise en œuvre du plan de travail du réseau de PEAS soit guidée par les exigences spécifiques au secteur de l'éducation, et vice-versa.¹⁵ La coopération avec le réseau de PEAS peut comprendre, de manière non exhaustive : assister aux réunions respectives ; faciliter l'accès des partenaires aux évaluations de PEAS conduites par les agences des Nations Unies telles que l'Unicef ; sensibiliser les partenaires éducatifs à la PEAS, y compris au niveau scolaire ou leur offrir une formation sur la PEAS ; améliorer la capacité des partenaires éducatifs à signaler des allégations d'irrégularités, y compris d'EAS ; partager des informations sur la façon de signaler des allégations que les équipes du Cluster Éducation peuvent ensuite transmettre au coordinateur-rice de la PEAS ; partager des messages harmonisés sur la PEAS ; et améliorer les pratiques concernant les mécanismes de commentaires et de plaintes aux niveaux de l'école et de la communauté, y compris en les rendant plus accessibles aux enfants, inclusifs et sensibles au genre.

¹⁵ Afin de faire en sorte que les efforts de PEAS en cours dans le pays soient guidés par le travail des clusters et inversement, on recommande que les responsables désignés des membres du réseau de PEAS soient représentés dans les clusters. En pratique, cela peut prendre différentes formes : Le ou la coordinateur-rice de PEAS est un membre permanent du Cluster Éducation tandis que le ou la coordinateur-rice du même cluster assiste également aux réunions du réseau de PEAS. S'il n'y a pas de coordinateur-rice spécifique inter-organisations pour la PEAS, les coprésidents du réseau de PEAS peuvent représenter la PEAS dans les réunions du groupe sectoriel. Ou encore, puisque les interlocuteurs pour la PEAS qui composent le réseau viennent de nombreuses organisations, ils peuvent se porter volontaires pour servir de liaison entre le réseau de PEAS et le groupe sectoriel auquel ils appartiennent (OIM PEAS, communication personnelle).

Child Safeguarding Actions In Education Coordination	Available GEC Resources And Other Suggested Resources	Purpose Of The Action And How To Use It In This HPC Phase
Établir une coopération efficace avec le Ministère de l'Éducation sur la sauvegarde de l'enfant, au niveau national et sous-national (*)	Aucun	<p>Objectif : assurer de solides relations de travail qui permettent à l'équipe du Cluster Éducation et au Ministère de l'Éducation (dans ses déclinaisons centrale et périphérique) de coopérer sur l'atténuation des risques et d'assurer la sauvegarde des enfants dans les écoles / lieux d'éducation.</p> <p>Comment procéder : lorsque c'est possible, l'équipe du Cluster Éducation doit faciliter le dialogue et la coopération avec le Ministère de l'Éducation en invitant ses représentants à assister ou même à co-présider les réunions de coordination du cluster. Les équipes du Cluster Éducation doivent discuter et rassembler toutes les règles, réglementations et normes en vigueur émises par le Ministère de l'Éducation et liées à la sauvegarde de l'enfant et à la protection de l'enfance dans les écoles / lieux d'éducation. La collaboration et le partage d'informations avec le Ministère de l'Éducation peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des compétences des enseignant-e-s englobant, par exemple, la gestion de la classe, la discipline positive, le soutien psychosocial, le genre etc. ; • Le recrutement et le placement d'enseignantes ; • La lutte contre les pratiques préjudiciables, telles que les punitions corporelles et autres comportements humiliants et dégradants envers les enfants à l'école ; • Des campagnes contre les pratiques telles que faveur sexuelle en retour d'une bonne note, ou d'autres pratiques abusives (par exemple, des enfants travaillant le champ de l'enseignant-e) potentiellement adoptées par les enseignant-e-s ; • Le développement ou la révision de codes de conduite que les employé-e-s du gouvernement travaillant dans les écoles doivent signer, et qui incluent une tolérance zéro pour les abus ; • Un plaidoyer contre la prohibition de la fréquentation de l'école pour les filles enceintes et / ou mariées ; • La mise en place d'un mécanisme de signalement adapté aux enfants dans les écoles/ lieux d'éducation, d'une formation de tout le personnel de l'école et des élèves sur son utilisation, et de communications régulières sur ce mécanisme (sessions d'information, posters dans les écoles etc.) ; • Le soutien du partage d'informations sur les processus de référencement des cas de protection de l'enfant / VBG au niveau de l'école. <p>L'équipe du Cluster Éducation doit faciliter la coopération entre le Ministère de l'Éducation et les partenaires dans les écoles / lieux d'éducation où les réponses sont mises en œuvre, et l'adoption par les partenaires éducatifs des orientations, outils et directives gouvernementaux/du Ministère de l'Éducation concernant divers aspects de la sauvegarde (de l'enfant) et de la protection de l'enfance dans les écoles / lieux d'éducation qu'ils assistent.</p>

1.1 3.2 Évaluation des besoins et analyse

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Enquête sur les pratiques et connaissances en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) des partenaires éducatifs (*)

Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées¹⁶

Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire

Outil : Enquête du GEC pour les partenaires du groupe sectoriel concernant la sauvegarde des enfants, [note d'orientation sur le questionnaire et outil](#), disponible en anglais et en français [ici](#).

Outil : Enquête du GEC en ligne en Microsoft Forms (en [anglais](#) et [français](#)).

Exemple : **Rapports d'analyse des données de l'enquête :**

- Cluster Éducation en RDC (en français) ;
- Groupe de travail Protection de l'Enfance en RDC (en français) ;
- Groupe de travail ESU du Nigeria (en anglais) ;
- Groupe de travail ESU du Kenya (en anglais) ;

disponible en anglais et en français [ici](#).

Outil : GEC « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais et en français [ici](#).

Objectif : de :

- Mieux faire comprendre aux équipes du Cluster Éducation et aux partenaires les pratiques actuelles et les connaissances en matière de sauvegarde de l'enfant parmi les personnes interrogées. Cet exercice doit identifier des lacunes, aider les équipes du Cluster Éducation et les partenaires à réfléchir à une stratégie de développement de capacités qu'ils pourraient adopter, défendre, et pour laquelle ils pourraient mobiliser des ressources afin de combler ces lacunes (voir la phase de mobilisation de ressources).
- Créer la base d'une évidence de lacunes ou besoins concernant la sauvegarde de l'enfant qui pourrait alimenter les documents de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO), du plan de réponse humanitaire (HRP) et de la stratégie du Cluster Éducation (voir la phase de planification). Les résultats de cette enquête peuvent être utilisés pour inclure une analyse de l'environnement de sauvegarde de l'enfant et de PEAS dans la revue des données secondaires.
- Présenter les résultats (anonymisés) au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et au forum de coordination intersectorielle ainsi qu'aux secteurs de la protection de l'enfant et de la VBG, pour mettre en lumière le besoin d'accroître les capacités des acteurs humanitaires dans la sauvegarde de l'enfant et générer un intérêt de la part des autres groupes sectoriels (voir la phase de mise en œuvre).

Comment procéder : au moyen d'un outil du GEC que les équipes du Cluster Éducation peuvent adapter à leurs besoins ou à leur contexte ; l'enquête comprend des questions sur les pratiques des partenaires en matière de sauvegarde de l'enfant et quelques questions sur la PEAS. Une série de questions se concentre aussi sur les connaissances du personnel en matière de sauvegarde de l'enfant.

L'enquête qui demande approximativement 30 minutes peut être gérée en ligne à l'aide d'un fichier Microsoft Forms créé par le GEC. Sinon, les AGI de l'équipe du Cluster Éducation ayant des compétences en technologies de l'information peuvent choisir d'héberger le questionnaire sur Kobo, Survey Monkey ou tout autre plateforme selon leur préférence.

Les résultats peuvent être facilement extraits de la plateforme d'hébergement en ligne (graphes et banque de données Excel) et analysés avec des conseils donnés par l'outil du GEC, avec des exemples en anglais et en français pour compléter les rapports d'enquêtes également fournis.

16 Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools_Child Safeguarding in Education Coordination](#).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Conduire des évaluations conjointes des besoins d'éducation éthique, significative et incluant la participation de l'enfant (JENA) lorsque c'est possible, ET garantir les protocoles de sauvegarde de l'enfant dans toutes les JENA

Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées

Kit d'outils : visitez le dossier du GEC " **Participation et sauvegarde de l'enfant dans les évaluations conjointes des besoins éducatifs (JENA)** ", disponible en anglais [ici](#). Le dossier comprend notamment les éléments suivants : [Child Participation in EiE NA: Supplementary Guide](#); [Child Participation in EiE NA: Quick Guide](#) (aussi disponible en [français](#)); [Children's Participation folder](#); [Training PPT Child participation and Child Safeguarding in Education Cluster Joint education needs assessments \(JENA\)](#).

Exemples :

JENA incluant la participation des enfants au Burkina Faso (en français) : termes de référence (ToR) de l'évaluation incluant des éléments de participation de l'enfant (objectif, questions de recherche, méthodologie d'échantillonnage des enfants, procédures de sauvegarde de l'enfant), guides pour les discussions de groupe avec des activités adaptées aux enfants et des outils pour établir des rapports, rapport final d'évaluation intégrant les contributions des enfants recueillies lors des discussions de groupe, rapport spécifique sur les résultats des discussions de groupe avec les enfants (annexe au rapport principal de JENA), code de conduite pour les enquêteurs, rapports adaptés aux enfants sur les commentaires provenant des enfants et des adolescents, et diapositives pour la formation des enquêteurs sur la composante de participation des enfants. Disponible [ici](#). Cas d'étude (en anglais) : [Burkina Faso](#).

JENA incluant la participation des enfants au Yémen (en anglais) : évaluation incluant une composante de participation de l'enfant (objectif, questions de recherche, méthodologie d'échantillonnage des enfants, procédures de sauvegarde de l'enfant), des guides d'entretiens (par téléphone) avec des enfants de 8 à 12 ans et de 13 à 17 ans, et un formulaire de consentement pour les enfants et pour les parents / gardiens. Disponible [ici](#). Cas d'étude (en anglais) : [Sudan/Yemen](#).

Outil : « **Liste de contrôle des considérations pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et la violence basée sur le genre dans l'éducation en situation d'urgence lors des évaluations des besoins** », disponible en anglais [ici](#).

Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire

Objectif : faire en sorte que le processus d'évaluation conjointe des besoins d'éducation (JENA)¹⁷ soit conforme à toutes les exigences en matière de sauvegarde de l'enfant et à tout moment (y compris les normes minimales de protection des données).

Lorsque des enfants sont impliqués dans l'évaluation des besoins d'éducation en tant que participant-e-s direct-e-s, les responsabilités de l'équipe du Cluster Éducation concernant la sauvegarde de l'enfant sont importantes et essentielles pour faire en sorte que les enfants participent de façon significative et éthique, en d'autres termes, pour assurer leur sauvegarde pendant le processus. Cependant, même dans une situation où les enfants ne sont pas consulté-e-s spécifiquement, la sauvegarde de l'enfant reste primordiale dans le cadre d'une JENA. En fait, au cours des évaluations de besoins, les enquêteurs-rices sont envoyé-e-s dans des écoles pour interviewer les enseignant-e-s, les parents et les chef-fe-s d'établissement, ce qui offre une possibilité pour les enquêteurs-rices adultes d'entrer en contact avec des enfants pendant ces visites.

Comment procéder : les directives sur la façon de réaliser une JENA incluant une participation éthique et significative de l'enfant apportent de l'aide pour clarifier s'il est acceptable d'impliquer des enfants, propose quelques exemples d'activités participatives et adaptées aux enfants qui peuvent être utilisés pendant des discussions de groupe avec des enfants, et fournit des outils supplémentaires pour garantir que les exigences relatives à la sauvegarde de l'enfant sont remplies lors de la consultation des enfants.

Même dans une situation où les enfants ne sont pas spécifiquement consulté-e-s, les enquêteurs-rices de la JENA doivent avoir au minimum une formation sur la sauvegarde de l'enfant et sur la collecte de données sensibles au genre, signer un code de conduite spécifique, savoir et comprendre comment référer les enfants en cas de besoin (y compris dans les cas d'enfants révélant spontanément des abus aux enquêteurs-rices de la JENA). Un système doit être en place pour signaler et gérer les problèmes liés à la sauvegarde de l'enfant qui peuvent se produire à la suite d'une JENA. Toutes ces mesures doivent statutairement être assurées par l'équipe du Cluster Éducation et ses partenaires dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre d'une JENA.

17 L'évaluation approfondie des besoins d'éducation que les équipes du Cluster Éducation doivent conduire pour guider leurs phases d'analyse et de planification est une activité essentielle du cycle de coordination. Le GEC a élaboré un guide extensif et offre un programme d'entraînement pour les groupes sectoriels de l'éducation sur la manière de conduire des évaluations conjointes des besoins d'éducation (JENA) (disponible en français [ici](#)). Dans le cadre de l'approche de la réalisation d'une JENA, le GEC a intégré des orientations sur la façon d'impliquer les enfants dans l'évaluation.

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Identifier les risques relatifs à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation par une approche participative de l'enfant (*)

Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées

Kit d'outils : Répertoire du GEC sur les outils d'analyse des risques liés à la sauvegarde de l'enfant, disponible en anglais [ici](#). Il est important de noter que, entre autres, ce répertoire comprend un exemple d'outil d'analyse d'obstacles basé sur le **cadre d'AAAQ (accessibilité, disponibilité, acceptabilité et qualité) pour le secteur de l'éducation**, accessible en anglais [ici](#).

Kit d'outils : « Comment identifier les risques de sauvegarde de l'enfance, de PE et de VBG (y compris SEA) pour les enfants dans les programmes d'éducation lors d'un atelier » disponible en anglais [ici](#).

Outil : Aide-mémoire du GEC : « Concepts de base pour comprendre l'atténuation des risques de VBG dans l'action humanitaire », disponible en anglais [ici](#).

Exemple : « Analyse des risques de VBG et conception de stratégies d'atténuation pour faire face aux risques de VBG dans la programmation de l'éducation en situation d'urgence », disponible en anglais [ici](#).

Kit d'outils : Répertoire du GEC sur l'atténuation des risques de PEAS et de VBG, disponible [ici](#). Ce document inclut des informations sur les **audits de sécurité** (Safety Audits) qui sont un bon moyen d'identifier les risques. Un deuxième exemple de la manière d'intégrer l'atténuation des risques de PEAS et de VBG dans la programmation de l'éducation, publié par l'Unicef, et qui peut également être utilisé pour créer un outil servant à mener un audit de sécurité dans les écoles / espaces d'éducation assistés par les partenaires éducatifs, est fourni dans le même répertoire en anglais [ici](#). Un exemple de liste de contrôle pour intégrer la protection de l'enfance et les VBG dans les programmes d'éducation sûre, publiée par le Groupe de travail sur la protection de l'enfance en République centrafricaine, est disponible en français [ici](#).

Outil : « Conseils pour la sauvegarde de l'enfant dans les fiches de projets et dans la budgétisation », disponible en anglais [ici](#), inclut un exemple de concept, de mise en œuvre et de liste de vérification pour le suivi d'un projet sûr, qui peut également être utilisé pour créer un outil servant à conduire un audit de sécurité dans les écoles / espaces d'éducation assistés par les partenaires éducatifs.

Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire

Objectif : comprendre les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation, pour permettre aux équipes du Cluster Éducation de concevoir une réponse éducative coordonnée de meilleure qualité et plus redéivable, et simultanément mieux guider plusieurs processus du cycle de programme humanitaire.

Ces risques empêchent un accès universel à l'éducation et mettent en péril la réalisation des résultats de l'éducation en général. Les risques de VBG affectent aussi les enseignantes, avec de sérieuses répercussions sur la poursuite de l'éducation pour les filles. Il est également important de souligner que l'identification des risques devra se poursuivre tout au long du cycle de programme humanitaire. Cette recommandation du GEC, consistant pour les équipes du Cluster Éducation à identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans l'éducation en réponse d'urgence, est conforme aux meilleures pratiques de la PEAS et contribue à rendre les équipes du Cluster Education mieux à même de remplir leur mandat, c'est-à-dire contribuer au programme de PEAS dans le pays.¹⁸

Les résultats de l'identification des risques liés à la sauvegarde, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation servent à de multiples fins tout au long du cycle de programme humanitaire :

- Savoir où existent les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans l'éducation en situation d'urgence peut aider à renforcer les mesures d'atténuation et ainsi à prévenir des préjudices et des abus.
- Outre les résultats de l'enquête (voir ci-dessus), comprendre comment la programmation de l'éducation peut potentiellement causer du tort aux enfants permet aux équipes du Cluster Éducation et à leurs partenaires de mieux cerner leurs lacunes organisationnelles ainsi que les aspects à améliorer. En retour, cela aide les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires à parler du besoin de renforcer les compétences en sauvegarde de l'enfant.
- Identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) peut guider l'analyse des besoins d'éducation au stade de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) (pendant la phase d'identification et analyse des besoins).
- Identifier les lacunes en matière de compétences sur la sauvegarde de l'enfant peut guider la hiérarchisation des activités programmatiques d'éducation au stade du plan de réponse humanitaire (HRP) (pendant la phase de planification), afin d'atténuer les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation.
- De tels résultats peuvent également contribuer à approfondir l'analyse et à planifier la stratégie du Cluster Éducation (pendant la phase de planification).

18 Comme cela a été souligné par l'OIM à propos des programmes de PEAS dans le cadre des fonctions humanitaires de coordination dans le pays, « une évaluation conjointe des risques apporte une ligne de base qui rend plus facile la vérification du succès, aide à prévenir de futurs EAS grâce aux programmes d'ajustement, et sensibilise les intervenant-e-s sur le risque de EAS. Une évaluation conjointe des risques peut détecter très tôt des tendances et caractéristiques de l'EAS [...] afin d'apporter des orientations concrètes aux organisations et clusters sur des approches de réduction des risques d'EAS dans leur programmation. Ainsi, une évaluation conjointe des risques peut constituer une première étape importante pour intégrer la PEAS, et ses résultats peuvent contribuer à l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et donc également au plan de réponse humanitaire (HRP) » (source : IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019, page 31).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation

Identifier les risques relatifs à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation par une approche participative de l'enfant (*) (a continué)

Référence sur les lacunes / besoins identifiés relatifs à la sauvegarde des enfants (et à la PEAS) dans la section éducation de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) (*)

Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées

Outil : « Note d'information du GEC : programmation de l'éducation et risques de violence basée sur le genre », basé sur les lignes directrices du CPI concernant la VBG, et soulignant comment les programmes d'éducation bien conçus jouent un rôle essentiel dans la réduction des risques et du préjudice liés à la VBG pour les élèves, les familles et leurs communautés. L'éducation peut apporter une influence et des changements positifs substantiels pour les enfants, les familles et leurs communautés, avec la capacité d'empêcher des actes de VBG. Disponible en anglais [ici](#).

Outil : « Liste de contrôle des considérations pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et la violence basée sur le genre dans l'éducation en situation d'urgence lors des évaluations des besoins », disponible en anglais [ici](#).

Kit d'outils : Répertoire du GEC des ressources sur la violence contre les enfants, y compris la VBG et l'EAS, dans les écoles, disponible [ici](#). Il contient des documents à lire pour mieux comprendre les différentes formes d'abus que les enfants peuvent subir dans les écoles.

Outil : « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais [ici](#).

Outil : « Liste de vérification pour l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant dans la section éducation de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et le plan de réponse humanitaire (HRP) (comprend aussi la redevabilité envers les populations affectées, le handicap, l'atténuation des risques de la VBG et la localisation) », disponible en anglais [ici](#).

Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire

Comment procéder : le GEC encourage les équipes du Cluster Éducation et leurs partenaires à identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation en utilisant des approches de participation de l'enfant. Les enfants sont en fait les expert-e-s en ce qui concerne leur propre vie, et il est donc crucial d'entendre leur contribution lorsque l'équipe du Cluster Éducation décide de mieux comprendre comment l'éducation peut - même par inadvertance - avoir un impact négatif sur les enfants. Pour cette raison, dans le but de comprendre sous quelle forme et de quelle façon les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) peuvent se matérialiser dans des réponses d'éducation, les enfants - et pas seulement les adultes - doivent être consulté-e-s. Dans cette approche participative, les enfants sont également investi-e-s dans l'analyse des résultats, afin de générer des réponses efficaces aux problèmes qu'ils-elles identifient.

Des outils sur la façon de diriger un processus de participation des enfants pour identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation sont en outre fournis dans le « Guide sur la façon d'intégrer la participation de l'enfant dans les fonctions de coordination de l'éducation » du GEC (en cours d'élaboration).

Une autre manière d'identifier les risques liés à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation consiste à conduire des audits de sécurité.

Dans le cas où ni une identification des risques et des mesures d'atténuation concernant la sauvegarde de l'enfant, la protection de l'enfant et la VBG (y compris l'EAS) basée sur la participation des enfants, ni un audit de sécurité ne sont possibles, les équipes et les partenaires du Cluster Education peuvent décider d'organiser au moins un atelier de travail pour effectuer une analyse des risques et mesures d'atténuation concernant la sauvegarde de l'enfant, la protection de l'enfant et la VBG (y compris l'EAS), en utilisant les exemples d'outils qui sont fournis (voir ci-dessus).

Il est primordial de s'assurer que les acteurs locaux et les secteurs de protection de l'enfant et de VBG sont consultés lorsqu'on identifie des risques et des mécanismes de signalement.

Objectif : inclure les risques relatifs à la sauvegarde de l'enfant (et à la PEAS) dans l'analyse des besoins d'éducation.

Comment procéder : les résultats de l'enquête en ligne sur les compétences et pratiques en matière de sauvegarde de l'enfant et les risques identifiés relatifs à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation (pendant la phase d'évaluation) peuvent guider l'analyse des besoins d'éducation au stade de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO). Les problèmes / lacunes de compétences en matière de sauvegarde de l'enfant et de PEAS analysés dans l'aperçu des besoins humanitaires doivent ensuite être suivis par un plan pour régler ces problèmes / besoins / priorités en matière de sauvegarde de l'enfant et de PEAS dans le plan de réponse humanitaire (HRP) (voir ci-dessous).

On doit noter que cette suggestion du GEC est conforme aux meilleures pratiques recommandées par l'OIM.¹⁹

19 « Intégrer les indicateurs de PEAS dans les évaluations de besoins humanitaires encadrés par le Bureau de coordination des affaires humanitaires est une bonne pratique ; les résultats de ces évaluations façonnent l'aperçu des besoins humanitaires (HNO). L'aperçu des besoins humanitaires (HNO) constitue ensuite la base de la conception du plan de réponse humanitaire (HRP) » (source : IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019, page 44-45).

3.3 Planification stratégique

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées ²⁰	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Inclure la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans la stratégie du cluster Éducation	<p>Outil : ajout au dossier de développement de la stratégie du Cluster Éducation : « Conseils pour l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant et de la participation de l'enfant dans la stratégie du cluster Éducation », disponible en anglais ici</p> <p>Exemples : Stratégies des Cluster Éducation comprenant la sauvegarde de l'enfant :</p> <p>Stratégie du Cluster Éducation en Ukraine 2019-2020 (en anglais)</p> <p>Stratégie du Cluster Éducation en RDC 2020 (en français).</p>	<p>Objectif : inclure la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans la stratégie du Cluster Éducation en tant qu'élément de qualité, pour assurer des réponses coordonnées de l'éducation en situations d'urgence qui sont sûres et redevables à l'égard de tous et toutes les enfants.</p> <p>Comment procéder : au cours du processus d'élaboration de la stratégie du Cluster Éducation, inclure des éléments de sauvegarde de l'enfant basés sur les résultats de l'enquête en ligne sur les compétences et pratiques en matière de sauvegarde de l'enfant et les risques identifiés relatifs à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation (pendant la phase d'évaluation). La stratégie du Cluster Éducation doit également inclure des mesures d'atténuation dans tous les programmes d'éducation. Des mesures chiffrées de renforcement des compétences sur la sauvegarde de l'enfant doivent également être incluses. Des indicateurs doivent aussi être développés pour mesurer les résultats de l'équipe du Cluster Éducation relatifs à la sauvegarde de l'enfant (voir phase de mise en œuvre et suivi).</p>
Remédier aux besoins / lacunes identifiés en matière de sauvegarde de l'enfant dans la section éducation du plan de réponse humanitaire (HRP) (*)	<p>Outil : « Liste de vérification pour l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant dans la section éducation de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et du plan de réponse humanitaire (HRP) (comprend aussi la redevabilité envers les populations affectées, le handicap, l'atténuation des risques de VBG et la localisation) », disponible en anglais ici.</p> <p>Outil : « Exemples de phrases suggérées pour l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant dans la section éducation du plan de réponse humanitaire (HRP) », disponible en anglais et en français ici.</p> <p>Outil : « Ensemble d'indicateurs de suivi du GEC pour la sauvegarde de l'enfant et la programmation d'une éducation participative », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : aider à assurer des ressources pour les activités de sauvegarde de l'enfant et de PEAS, pendant qu'on intègre simultanément les activités de sauvegarde de l'enfant et de PEAS dans la vision partagée de l'équipe du Cluster Éducation sur la façon de répondre aux besoins évalués et exprimés des enfants affecté-e-s (conformément aux meilleures pratiques de PEAS recommandées par l'OIM).²¹ Il est important de se rappeler que les besoins qui ne sont pas présentés dans le plan de réponse humanitaire (HRP) comme des problèmes prioritaires à régler dans le cadre de la réponse d'éducation peuvent ne pas être inclus dans les demandes de financement venant des fonds communs, par exemple. Des mesures et des indicateurs d'atténuation des risques doivent également être planifiés dans le plan de réponse humanitaire (HRP).</p> <p>Comment procéder : les résultats de l'enquête en ligne sur les compétences et pratiques en matière de sauvegarde de l'enfant et les risques identifiés relatifs à la sauvegarde de l'enfant, à la protection de l'enfant et à la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation (pendant la phase d'évaluation) peuvent guider l'identification des activités prioritaires dans le plan de réponse humanitaire (HRP) pour atténuer les risques dans les programmes d'éducation.</p> <p>Les objectifs et les indicateurs concernant l'identification et l'atténuation des risques liés à la sauvegarde de l'enfant, la protection de l'enfant et la VBG (y compris l'EAS) dans les programmes d'éducation doivent être inclus dans le plan de réponse humanitaire (HRP) pour l'éducation.</p> <p>De plus, présenter la sauvegarde de l'enfant et la PEAS comme des priorités dans la réponse d'éducation du plan de réponse humanitaire (HRP) peut aider les équipes du Cluster Éducation et les partenaires à obtenir des fonds pour répondre à ces besoins (voir la phase de mobilisation de ressources), en commençant par le développement de fiches de projet des partenaires.</p>

20 Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools_Child Safeguarding in Education Coordination](#).

21 IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019page 44-45-46.

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
---	--	---

Inclure la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans les fiches de projet des partenaires éducatifs

Outil : « Conseils pour la sauvegarde de l'enfant dans les fiches de projets et dans la budgétisation », disponible en anglais [ici](#).

Un exemple de liste de vérification pour l'intégration de la protection de l'enfance et de la VBG dans la programmation d'une éducation sûre, publié par le groupe de travail sur la protection de l'enfance en République centrafricaine, est disponible en français [ici](#).

Outil : « Note d'information du GEC : programmation de l'éducation et risques de violence basée sur le genre » (basée sur les lignes directrices du CPI pour la VBG), disponible en anglais [ici](#).

Exemple de fiche de projet de partenaire du GEC pour des consortiums d'ONG fournissant des programmes spécifiques de développement de compétences aux ONG nationales et locales (disponible en [anglais](#)) développé par l'axe de Localisation du GEC.

Objectif : aider au développement de fiches de projet de partenaires qui incluent :

- Des mesures pour la sauvegarde de l'enfant (y compris contre l'EAS), y compris les éléments requis chiffrés dans le budget, pour tout type d'intervention d'éducation ; et
- Une fiche de projet spécifique pour que les partenaires puissent proposer une stratégie de développement de compétences sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS (par exemple : recrutement d'un-e point-e-focal-e pour la sauvegarde de l'enfant / PEAS au sein de l'organisation ; ou une ONG internationale renforçant les compétences des ONG nationales ou locales dans le cadre d'un projet spécifique ; recruter des formateurs-rices externes spécialisé-e-s dans la sauvegarde de l'enfant / PEA pour soutenir un groupe d'organisations dans le Cluster Éducation, etc.).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Plaider pour et coordonner l'identification d'opportunités de développement de compétences en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) chez les partenaires éducatifs (*)</p>	<p>Outil : «Aide-mémoire : comment les coordinateurs-rices du Cluster Education peuvent soutenir le développement des capacités de sauvegarde de l'enfant des partenaires», disponible en anglais ici.</p> <p>Kit d'outils : Répertoire du GEC de boîtes à outils sur la sauvegarde de l'enfant, disponible ici.</p> <p>Parmi les kits d'outils dans le répertoire, on trouve un soutien intéressant pour les partenaires avec des moyens financiers limités, qui peut aider à améliorer leurs compétences en matière de sauvegarde de l'enfant, celui de Trickle-Up : « Mesures de sauvegarde à faible coût ou sans coût pour les petites organisations à but non lucratif : Un manuel », disponible en anglais ici.</p> <p>Outil : « Aide-mémoire : exigences essentielles en matière de sauvegarde de l'enfant pour faire d'un partenaire éducatif une organisation sûre pour les enfants », disponible en anglais ici.</p> <p>Kit d'outils : Répertoire du GEC de lectures sur la sauvegarde de l'enfant et d'orientations / d'outils du GEC, disponible ici. Les dossiers dans ce répertoire regroupent des ressources variées sur la sauvegarde de l'enfant, la PEAS et la VBG, ainsi que les outils et orientations développés par le GEC sur la sauvegarde de l'enfant dans la coordination du Cluster Éducation, qui peuvent aider les partenaires à s'éduquer sur ces sujets. Il comprend des ressources en français spécifiquement dans ce sous-dossier ; quelques ressources sont également disponibles en espagnol et en arabe (et un petit nombre également en portugais).</p> <p>Ressources de l'axe de Localisation du GEC : Cadre du renforcement des compétences institutionnelles pour les acteurs locaux, disponible en anglais, espagnol, français et arabe.</p> <p>Outil : « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : puiser dans les possibilités de financement ou mobiliser le soutien des partenaires (voir la mobilisation de ressources).</p> <p>La coopération avec l'axe de Localisation du GEC est primordiale pour la définition d'une approche aidant les ONG locales et nationales à renforcer leurs compétences institutionnelles en sauvegarde de l'enfant (et en PEAS) dans le cadre de la stratégie des équipes de coordination éducative pour le renforcement des compétences institutionnelles des acteurs locaux.</p> <p>Comment procéder : mobiliser les partenaires éducatifs pour des missions bénévoles de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) au sein du groupe de coordination de l'éducation. L'équipe du Cluster Éducation doit promouvoir des partenariats qui intègrent un mentorat et un encadrement sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) qui vont au-delà de la conformité des sous-traitants. Les organisations de plus grande taille dotées d'une expertise consolidée en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) peuvent aider en mettant à la disposition du groupe de coordination de l'éducation des outils, des orientations, du personnel, des possibilités de formation, du soutien pour les enquêtes consécutives à des allégations et du temps. À titre d'exemple, ils peuvent aider au développement des compétences des ONG nationales ou locales, ou assumer le rôle de point-e focal-e de sauvegarde de l'enfant/PEAS du Cluster Éducation (voir la phase de mise en œuvre).</p> <p>Le GEC a créé un répertoire en ligne de documents utiles sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS qui contient des ressources sur de nombreux sujets.</p> <p>Les documents fournis comprennent une gamme de ressources pour mieux comprendre les principes et les normes relatifs à la sauvegarde de l'enfant et à la PEAS, ainsi que des lignes directrices / kits d'outils pour les partenaires qui doivent développer (ou renforcer) leur organisation en matière de sauvegarde de l'enfant et de PEAS. À titre d'exemple, on y trouve des ressources pour créer une politique de sauvegarde de l'enfant ou de PEAS, pour rédiger un code de conduite, pour établir un signalement interne d'actes concernant la sauvegarde de l'enfant ou la PEAS, et pour d'autres procédures nécessaires pour toute organisation désirant créer et mettre en œuvre un système approprié pour la sauvegarde de l'enfant et la PEAS. On doit noter que la présence de ressources dans le répertoire en ligne du GEC ne signifie pas que ces ressources sont approuvées par le GEC ou que ce dernier recommande l'utilisation des outils énumérés dans ce répertoire. Le but est plutôt de faciliter l'accès aux ressources disponibles sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS pour les équipes du Cluster Éducation et les partenaires qui peuvent décider, à leur propre discrétion, si elles sont pertinentes selon leurs besoins. Les documents fournis n'ont pas la prétention de représenter une bibliographie exhaustive de la sauvegarde de l'enfant et de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (par exemple, les ressources dédiées à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ne sont pas toujours incluses afin de se concentrer plus spécifiquement sur la sauvegarde de l'enfant).</p>

3.4 Mobilisation des ressources

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées ²²	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Identifier les opportunités de financement pour renforcer les capacités de sauvegarde de l'enfant et de PEAS des partenaires éducatifs	Aucun	<p>Objectif : Identifier les opportunités de financement (ECW, EVAC, donateurs bilatéraux, fonds communs, etc.) pour la capacité de développement des ONG en matière de sauvegarde de l'enfant et de PEAS (en particulier pour les partenaires nationaux ou locaux) et pour qu'ils puissent mettre en œuvre des activités de sauvegarde de l'enfant dans leurs programmes d'éducation. En effet, intégrer la sauvegarde de l'enfant et la PEAS de façon fructueuse (y compris l'atténuation des risques liés à la VBG) dans la programmation requiert des ressources. Plutôt que de considérer la sauvegarde de l'enfant et la PEAS (y compris l'atténuation des risques liés à la VBG) comme des activités séparées ou optionnelles, les équipes du Cluster Éducation devraient militer pour que les partenaires et les donateurs incluent un budget et des financements suffisants pour que les activités en matière de sauvegarde de l'enfant et la PEAS (y compris l'atténuation des risques liés à la VBG) deviennent partie intégrante d'une programmation d'éducation efficace et de qualité.</p>
Prioriser les fiches de projet des partenaires éducatifs qui incluent la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) (*)	<p>« Conseils pour la sauvegarde de l'enfant dans les fiches de projets et dans la budgétisation », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : Pour prioriser les fiches de projet des partenaires pour les projets d'éducation qui sont sûrs pour les enfants en incluant des activités relatives à la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS), ainsi que les fiches de projet des acteurs locaux qui incluent le renforcement des capacités en matière de sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS).</p> <p>Comment procéder : Intégrer la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans les critères de contrôle du projet du secteur de l'éducation. Des activités spécifiques ou des projets relatifs à la sauvegarde de l'enfant (et à PEAS) peuvent comprendre des consultations de facilitation pour les enfants ; des campagnes d'informations adaptées aux enfants et inclusives ; des mécanismes de plaintes et de feedback adaptés aux enfants, inclusifs et sensibles au genre, etc.</p> <p>Puisque dans plusieurs contextes, les fiches de projet ont une section obligatoire sur l'analyse des risques de protection, l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant et la PEAS, ainsi que l'activité mentionnée ci-dessus sur l'analyse des risques de sauvegarde, de protection de l'enfant, de VBG (y compris d'EAS), devrait être liée au processus d'analyse des risques de protection afin que les partenaires les mentionnent (obligatoirement) dans leurs fiches de projet.</p>

22 Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools Child Safeguarding in Education Coordination](#).

3.5 Mise en œuvre et suivi

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées ²³	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Créer un ordre du jour sur la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans les réunions de coordination (encourager une communauté de pratique) (*)	Aucun	<p>Objectifs : faire de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) un sujet d'ordre du jour dans les réunions de coordination pour donner aux partenaires du temps et de l'espace pour discuter et échanger. Cela devrait favoriser le partage des bonnes pratiques et échanges pour aborder les difficultés et rechercher des solutions. Le fait que l'équipe du Cluster Éducation favorise l'inclusion de la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) dans l'ordre du jour des réunions de coordination est une importante façon de prioriser la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS), d'instiller une culture améliorée en matière de sauvegarde de l'enfant et PEAS au sein du groupe, et de démontrer aux partenaires que la sauvegarde de l'enfant et la PEAS sont des engagements fondamentaux d'une réponse éducative redevable.</p> <p>En résumé, des conversations régulières sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS peuvent à tour de rôle aider les équipes du Cluster Éducation et les partenaires à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le désir d'en faire davantage et de mieux travailler à la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS), et donc de favoriser une « culture de la sauvegarde de l'enfant » ; • Mobiliser des ressources internes lorsque c'est possible ; • Identifier les besoins de sauvegarde de l'enfant et PEAS et les lacunes de capacité du groupe ; • Trouver des idées sur la façon de cerner les ressources nécessaires pour répondre aux lacunes identifiées ; • Trouver un accord sur des points de plaidoyer essentiels que les coordonnateurs-rices du Cluster fassent, par exemple, au cours du forum de coordination intersectorielle. <p>Comment procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les formations, les discussions, et le partage d'informations sur la sauvegarde de l'enfant et la PEAS au cours des réunions et activités de coordination du Cluster. • À l'occasion, les équipes du Cluster Éducation peuvent également organiser des séances ou des ateliers consacrés à la sauvegarde de l'enfant et la PEAS. • Partager les initiatives, les succès, et les difficultés en cours sur la mise en œuvre de la sauvegarde de l'enfant et la PEAS pendant les réunions de coordination de l'éducation pour créer une meilleure sensibilisation des réponses à l'éducation dans le contexte du pays, y compris savoir quelles pratiques sont efficaces et quelles sont les difficultés existantes. Par le biais d'une « culture de la sauvegarde de l'enfant » fondée sur l'ouverture, les équipes du Cluster Éducation peuvent aider les partenaires à trouver des appuis dans le groupe de coordination pour aborder les difficultés lorsqu'elles se présentent. • Il importe également que les équipes du Cluster Éducation et les partenaires soient d'accord sur le partage des informations concernant les plaintes (dans la limite des règles de la stricte confidentialité)²⁴ afin d'identifier les tendances aux violations de la sauvegarde de l'enfant, y compris l'EAS, pour que les activités d'atténuation des risques puissent être mises en œuvre ou améliorées pour rendre le secteur de l'éducation plus sûr pour tous et toutes les enfants. Savoir où se trouvent les problèmes et les risques en matière de sauvegarde de l'enfant, y compris l'EAS afin que les programmes puissent être adaptés, contribue beaucoup à faire de la sauvegarde de l'enfant et la PEAS les redevabilités collectives d'un secteur d'éducation efficacement coordonné. • Tirer parti des approches des ONG nationales et locales en matière de sauvegarde de l'enfant (et de PEAS) est particulièrement important. Il se peut que certains partenaires locaux et nationaux n'aient pas, en tant que tels, de politiques de sauvegarde de l'enfant ou d'outils structurés pour consulter les enfants ; néanmoins, les enfants ne sont pas nécessairement exposé-e-s à de plus hauts risques dans leurs programmes. En effet, plusieurs ONG nationales et locales savent comment veiller à la sauvegarde et la participation de l'enfant : elles n'utilisent pas forcément la terminologie relative à la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS), mais utilisent plutôt des approches traditionnelles et coutumières.

23 Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools_Child Safeguarding in Education Coordination](#).

24 Cette recommandation est en ligne avec les meilleures pratiques suggérées par l'OIM: « Partager les informations ne signifie pas partager des informations personnellement identifiables sur quelque partie que ce soit de la plainte ; cela signifie simplement partager avec une ou des personne(s) identifiée(s) le fait qu'une plainte a été reçue et orientée, et comme convenu des données supplémentaires non-identifiées, afin que la personne désignée (idéalement le ou la coordinateur-rice) puisse avoir une compréhension globale de la plainte survenue. Bien que cela ne soit pas requis pour partager des informations anonymisées dans le but d'en apprendre sur les tendances en matière d'exploitation et les abus sexuels, un-e responsable signant un protocole de partage des informations peut aider à recueillir l'assentiment et éviter une résistance à une date ultérieure » (source : IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019, page 40).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Nommer dans le Cluster Éducation une personne focale dédiée à la sauvegarde de l'enfant / PEAS ou créer un groupe de travail consacré à la sauvegarde de l'enfant / PEAS (*)</p>	<p>Outil : TdR Personne focale de sauvegarde de l'enfant du Cluster Education, disponible en anglais ici.</p> <p>Outil : TdR sous-groupe de travail de sauvegarde de l'enfant du Cluster Education, disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : procurer aux partenaires des informations, des ressources et un appui à l'égard de la sauvegarde de l'enfant par le biais d'une personne focale ou d'un sous-groupe de travail du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant.</p> <p>Comment procéder : La personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant n'a pas la responsabilité d'élaborer une politique de sauvegarde de l'enfant au sein du Cluster Éducation (créer sa propre politique de sauvegarde de l'enfant reste une responsabilité organisationnelle individuelle des partenaires éducatifs). La personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant n'a pas la responsabilité de gérer les mécanismes d'enquête / de réponse et de signalement des partenaires car ceci reste une responsabilité organisationnelle individuelle des partenaires. En d'autres termes, la présence de la personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant ne réduit pas la responsabilité des partenaires à élaborer et / ou renforcer leur propre système institutionnel en matière de sauvegarde de l'enfant. La personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant aide les organisations à suivre des bonnes pratiques dans les actions de mise en œuvre de la sauvegarde de l'enfant dans l'éducation vers des succès collectifs, pendant que la responsabilité finale en matière de sauvegarde de l'enfant incombe aux partenaires.</p>

La personne focale de sauvegarde de l'enfant du Cluster Éducation est par conséquent la personne-ressource pour les partenaires et :

- Elle coordonne les approches de conception et mise en œuvre pour intégrer et accroître la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation ;
- Elle contextualise et adapte localement les conseils en matière de sauvegarde de l'enfant ;
- Elle facilite une meilleure compréhension des principes et des approches de la sauvegarde de l'enfant par les partenaires dans leur travail et leurs comportements (y compris, si possible et lorsque c'est requis, en organisant de séances traitant de la sauvegarde de l'enfant) ;
- Elle appuie le plan des partenaires à l'égard des activités de sauvegarde de l'enfant et du budget des fiches de projet ;
- Elle veille à ce que les exigences en matière de sauvegarde de l'enfant soient satisfaites lors des évaluations des besoins éducatifs (avec ou sans inclusion de la participation des enfants) ;
- Elle suggère des approches pour mobiliser des ressources destinées à la sauvegarde de l'enfant ;
- Elle supervise le suivi des indicateurs de sauvegarde de l'enfant dans la matrice de suivi du Cluster Éducation ;
- Elle génère des preuves de l'intégration de la sauvegarde de l'enfant dans les fonctions de coordination de l'éducation ;
- Elle établit des liens avec le réseau PEAS dans le pays, et avec les sous-groupes sectoriels de protection de l'enfant et la VBG.

Il est à noter que le ou la coordinateur·rice du Cluster Éducation n'est pas nécessairement celui·celle devant prendre la fonction de personne focale dédiée à la sauvegarde de l'enfant. Au lieu de cela, des ressources seront requises si la personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant occupe un rôle à plein temps. Pour cette raison, il n'est pas nécessairement suggéré que la personne soit engagée spécialement - du moins au début - mais que les partenaires ayant des capacités substantielles en matière de sauvegarde de l'enfant acceptent bénévolement de remplir le rôle de personne focale du Cluster Éducation dédiée à la sauvegarde de l'enfant, gratuitement.

Il peut même être possible de créer une version plus légère de la personne focale dédiée à la sauvegarde de l'enfant du Cluster Éducation en identifiant « un défenseur de la sauvegarde de l'enfant », possiblement un membre du personnel des partenaires (pas nécessairement le ou la coordinateur·rice du Cluster Éducation) qui pourrait au minimum être la personne-ressource pour les partenaires nécessitant un appui en matière de sauvegarde de l'enfant et qui pourrait jouer un rôle de liaison avec le GEC pour accéder à plus de soutien du·de la spécialiste de sauvegarde de l'enfant.

Alternativement, un sous-groupe de travail du Cluster Éducation pourrait constituer une équipe dédiée à la sauvegarde de l'enfance, par exemple rattachée au SAG du Cluster.

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Promouvoir les engagements des partenaires éducatifs envers la sauvegarde de l'enfant et une programmation d'éducation participative, et en surveiller le respect par le biais des outils de suivi du Cluster</p>	<p>Outil : « Ensemble d'indicateurs de suivi du GEC pour la sauvegarde de l'enfant et la programmation d'une éducation participative », disponible en anglais ici.</p> <p>Outil : Engagements minimums en matière de sauvegarde de l'enfant et cadre de suivi suggérés par le GEC, disponible en anglais ici.</p> <p>Exemple : Groupe de travail sur l'ESU au Nigeria « Matrice de suivi des engagements minimaux en matière de sauvegarde de l'enfant (y compris PEAS) pour les partenaires de l'éducation » conçue et agréée avec les partenaires dans un atelier²⁵, disponible en anglais ici.</p> <p>Outil : Exigences minimales suggérées par le GEC pour la programmation d'une éducation sûre, disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectifs : promouvoir (ou demander l'adhésion) à la sauvegarde de l'enfant et une programmation d'éducation sûre et participative (idéalement avec l'approbation du Ministère de l'éducation). Les engagements en matière de sauvegarde de l'enfant et d'une programmation d'éducation sûre et participative (voir la section transversale ci-dessus) peuvent être conjointement définis et adoptés par l'équipe du Cluster Éducation et les partenaires, et leur application peut varier d'un pays à l'autre. Dans certains cas, le groupe de coordination de l'éducation peut décider de prévoir que tous les partenaires se conforment à ces exigences ; dans d'autres cas ces exigences pourraient demeurer comme uniquement suggérées.</p> <p>Comment procéder : Quelles que soient les modalités d'application sur lesquelles les équipes du Cluster Éducation se mettront d'accord, le respect des engagements en matière de sauvegarde de l'enfant et de programmation d'une éducation participative et sûre peut être surveillé grâce aux outils de suivi du Cluster Education, tels que la grille 3-4-5W, ou par un outil de suivi <i>ad hoc</i>. Dans cette mesure, les équipes du Cluster Éducation identifient et adoptent des indicateurs pertinents concernant les engagements agréés avec leurs partenaires en matière de sauvegarde de l'enfant et de programmation d'une éducation sûre et participative. Avec l'appui du GEC, l'équipe du Cluster Éducation l'AGI modifie la grille de suivi du groupe pour adapter les indicateurs aux exigences en matière de sauvegarde de l'enfant, ou créer un nouvel outil de suivi. L'ensemble des indicateurs dans l'outil global du GEC n'est pas normatif et doit plutôt être adapté aux besoins spécifiques de l'équipe du Cluster Éducation et de la capacité de signalement des partenaires. Au départ, les équipes du Cluster Éducation pourront choisir d'identifier un petit nombre d'indicateurs de base de la sauvegarde de l'enfant (par exemple, le nombre d'audits de sécurité effectués), pour ensuite aller vers davantage d'indicateurs les années suivantes.</p> <p>Les partenaires fournissent les données sur ces indicateurs de la même façon qu'ils le font régulièrement pour les autres indicateurs (par ex., trimestriellement).</p>

25 Voir tous les outils de l'atelier utilisés par le groupe de travail sur l'ESU au Nigeria pour définir les engagements en matière de sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant pour les partenaires en anglais [ici](#).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Établir un lien et fournir des informations aux partenaires éducatifs sur les initiatives en matière de redevabilité envers les populations affectées, de PEAS, de sauvegarde, de sauvegarde de l'enfant et de VBG dans le pays et des lois nationales pertinentes, y compris pas le biais d'une coopération avec les sous-groupes sectoriels de protection de l'enfant et de VBG, le réseau PEAS et le groupe de travail (lorsqu'il existe) sur la redevabilité / l'engagement communautaire et la communication (*)</p>	<p>Outil : « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : relier le travail de sauvegarde de l'enfant de l'équipe du Cluster Éducation à des initiatives de plus grande envergure en matière de redevabilité envers les populations affectées et de PEAS de l'équipe humanitaire du pays pour entraîner les autres secteurs à prioriser la sauvegarde de l'enfant (voir ci-dessous). C'est également fonctionnel pour les objectifs de l'équipe du Cluster Éducation à l'égard de la sauvegarde de l'enfant. En effet, la redevabilité envers les populations affectées et la PEAS sont actuellement des engagements prioritaires du secteur humanitaire, tel qu'inscrit dans les organes mondiaux²⁶. Le lien entre la sauvegarde de l'enfant et la PEAS doit être expressément cerné car veiller à la sauvegarde de l'enfant comme forme de prévention dans les réponses éducatives soutient la fourniture de programmes sûrs et redevables qui contribuent à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.</p> <p>Comment procéder : la coopération avec les sous-clusters de protection de l'enfant et de VBG est requise pour en apprendre davantage sur les lois nationales sur la protection de l'enfant, les politiques sociales et les soutiens existants contre l'exploitation et les abus sexuels (y compris, par exemple les mécanismes de référencement) dans le pays. Les coordinateurs-rices du Cluster Éducation devraient contacter le réseau de PEAS et le groupe de travail de redevabilité ou de communication avec les communautés dans les pays où ils existent pour identifier les façons de coopérer (voir ci-dessus sur les actions transversales).</p>

²⁶ Par exemple : CPI Engagements à la redevabilité envers les populations affectées ; révolution de la participation de l'axe de travail 6 du Grand Bargain ; Normes humanitaires fondamentales (CHS) sur la qualité et la redevabilité ; CPI 6 principes sur la PEAS ; Bulletin du Secrétaire Général sur les mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et abus sexuels (PEAS), 2003 (SG Bulletin ST/SGB/2003/13).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Tenir à jour une liste des points focaux de sauvegarde de l'enfant / PEAS (ou toute autre personne nommée) de tous les partenaires éducatifs et lorsque cela est requis, contacter le point focal dédié à la sauvegarde de l'enfant / PEAS (ou toute autre personne nommée) de l'organisation de la personne supposée coupable pour signaler les préoccupations en matière de sauvegarde de l'enfant, y compris l'EAS, qui pourraient être portées à la connaissance</p>	<p>Tool : « Exemple de liste de contact des points focaux des partenaires sur la sauvegarde de l'enfant / PEAS », disponible en anglais et en français ici</p> <p>Kit d'outils : Répertoire du GEC des ressources sur la façon de recueillir les révélations en matière de VBG, d'exploitation et d'abus sexuels et de sauvegarde de l'enfant qui pourraient être signalées à l'équipe du Cluster Éducation dans l'exercice de leurs fonctions, disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : Les coordinateurs-rices du Cluster Éducation et les agents de gestion de l'information se trouvent dans une situation particulière, contrairement à la plupart des autres membres du personnel de leur même organisation, en raison de leur interaction importante avec un grand nombre de travailleurs-euses humanitaires d'autres ONG, agences des Nations Unies et représentant-e-s du gouvernement. Ceci pourrait exposer les coordinateurs-rices du Cluster Éducation et les agents de gestion de l'information à davantage d'occasions d'entendre ou d'être informé-e-s, être témoins, ou de suspecter qu'un membre du personnel (humanitaire) d'une autre organisation a été impliqué dans des actes répréhensibles à l'égard des enfants (ou d'adultes vulnérables). L'ensemble du personnel humanitaire a l'obligation de signaler les allégations d'abus comme cela est décrit dans le Bulletin du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (2003).²⁷ En comprenant comment se comporter envers ce défi, les coordinateurs-rices du Cluster Éducation et les agents de gestion de l'information pourront agir pour prévenir ou arrêter des abus potentiels.</p> <p>Comment procéder : quelle que soit leur affiliation professionnelle avec une organisation spécifique de recrutement, l'ensemble des coordinateurs-rices et agents de gestion de l'information du Cluster Éducation devront créer et tenir à jour une liste des points focaux de sauvegarde (et PEAS) (ou toute autre personne nommée) de tous les partenaires du Cluster Éducation, à faire circuler régulièrement avec des rappels indiquant où la liste peut être trouvée.</p> <p>Dans le cas où ils auraient connaissance d'allégations à l'égard de la sauvegarde de l'enfant ou d'autres comportements répréhensibles, les coordinateurs-rices et les agents de gestion de l'information du Cluster Éducation devront prendre contact avec le point focal de sauvegarde de l'enfant / PEAS (ou toute autre personne nommée) de l'organisation de la personne supposée coupable pour signaler de telles préoccupations.²⁸ Les coordinateurs-rices et agents de gestion de l'information de l'équipe du Cluster Éducation ne sont pas impliqués dans le suivi et la gestion de l'allégation, qui demeure de la seule responsabilité des partenaires.</p> <p>Partager la liste des points focaux (ou de toute autre personne nommée) de sauvegarde de l'enfant/ PEAS de tous les partenaires permettra à toutes les personnes participantes au Cluster Éducation de suivre la même procédure de signalement au cas elles auraient connaissance d'une allégation de comportement répréhensible en matière de sauvegarde de l'enfant ou de tout autre acte de comportement répréhensible (supposé) commis par un membre du personnel d'une autre organisation au sein du Cluster Éducation.</p> <p>Il est à noter que cette approche suggérée par le GEC est en ligne avec les meilleures pratiques identifiées de l'OIM à l'égard des programmes de PEAS dans le pays.²⁹</p> <p>En ce qui concerne cette responsabilité, une coopération avec le ou la coordinateur-trice de la PEAS est primordiale car il ou elle devrait déjà avoir les listes des points focaux de PEAS et de sauvegarde des organisations, et pourrait conseiller sur la façon d'orienter au mieux les allégations vers la bonne personne.</p>

27 e) Tout fonctionnaire des Nations Unies qui soupçonne un collègue, au service ou non du même organisme et que celui-ci appartienne ou non au système des Nations Unies, de se livrer à une exploitation ou à des abus sexuels doit en référer à qui de droit par l'intermédiaire des mécanismes créés à cet effet (source : Secrétariat des Nations Unies. 9 octobre 2003. Le Bulletin du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, 2003/13 (ST/SGB/2003/13). Nations Unies).

28 Limiter le partage d'informations sensibles des plaintes selon le « besoin d'en connaître », en ligne avec les principes de la protection des données et d'une approche centrée sur la victime.

29 « La voix d'orientation des plaintes en matière d'exploitation et d'abus sexuels peut être aussi simple qu'avoir une liste de contact du personnel de chaque organisation qui recevra des plaintes en matière d'exploitation et d'abus sexuels » et 34. Quel est le processus de traitement des plaintes dans le mécanisme communautaire de traitement des plaintes (CBCM) d'une inter-agence ? 1. Elle reçoit une allégation d'EAS. 2. Suivi immédiat à la victime / plaignant(e) (gère les attentes) autant que possible. 3. Utilise les procédures d'opération standard du mécanisme communautaire de traitement des plaintes pour orienter la victime vers les services d'assistance pertinents (services à l'égard de la VBG ou autre tel que répertorié). 4. Utilise les procédures d'opération standard du mécanisme communautaire de traitement des plaintes pour orienter l'allégation vers l'organisation qui emploie le coupable supposé. 5. Enquête menée par l'organisation qui emploie de coupable supposé. 6. Fournit des commentaires à la / au plaignant(e) sur l'état et les conclusions de l'enquête (autant que possible) » (source : IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019, page 35).

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Promouvoir la sauvegarde des enfants ayant un handicap (y compris contre l'EAS) dans les réponses à l'éducation (*)	<p>Kit d'outils : Répertoire des ressources du GEC à l'égard de la sauvegarde des enfants ayant un handicap et sauvegarde inclusive, disponible ici. Les ressources archivées incluent Able Child Africa - Save the Children, <i>Disability-inclusive Child Safeguarding guidelines</i>, et UKAid, Resources & Support Hub, <i>Fiche de conseils. Personnes ayant un handicap et le voyage de la sauvegarde</i> (également disponible en français) qui sont particulièrement pertinents. Le manuel de Able Child Africa - Save the Children est un vrai kit d'outils pour concevoir un système de sauvegarde de l'enfant destiné à des enfants ayant un handicap.</p>	<p>Objectif : contribuer à rendre la programmation de l'éducation plus inclusive et qui réponde mieux aux besoins spécifiques des enfants ayant un handicap. À son tour, une programmation de l'éducation qui soit sûre pour les enfants ayant un handicap contribue à obtenir un meilleur impact et à atteindre les objectifs de réponse à l'éducation. Ce n'est qu'en veillant à la sauvegarde des enfants ayant un handicap que les réponses à l'éducation peuvent être vraiment redatables envers les enfants affecté-e-s.</p> <p>Comment procéder : les personnes et les enfants ayant un handicap sont souvent inconsciemment exclu-e-s des activités de sauvegarde, ce qui signifie que les facteurs de risque spécifiques avec lesquels ils-elles vivent ne sont pas saisis dans les processus initiaux de planification. D'autres messages importants que les équipes du Cluster Éducation devraient promouvoir parmi les partenaires incluent le fait que des services inaccessibles, y compris des écoles inaccessibles, peuvent accroître les risques pour les personnes et les enfants ayant un handicap. En outre, les mécanismes de signalement non-inclusifs excluent les personnes et les enfants ayant un handicap et ont ainsi une efficacité limitée. Il est également important de se souvenir que des informations accessibles et inclusives fournies en une variété de façons maximisent la diffusion des messages. Finalement, l'égalité des genres est également primordiale pour une programmation inclusive : les femmes, les filles et les adolescentes ayant des handicaps sont exposées à de plus grands risques d'exploitation et d'abus sexuels car les inégalités entre les genres se croisent avec la discrimination à l'égard du handicap.</p>

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Partager le travail de sauvegarde de l'enfant avec d'autres secteurs pour influer sur les processus inter-secteurs et la priorisation de la sauvegarde de l'enfant	<p>Outil : « Questions fréquemment posées au GEC sur la façon dont la sauvegarde de l'enfant et la participation de l'enfant sont fonctionnelles à mieux coordonner les réponses éducatives », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : augmenter les chances de mobiliser des ressources et mettre la sauvegarde de l'enfant en bonne place à l'ordre du jour du système humanitaire de coordination du pays. Si le secteur de l'éducation fait mieux comprendre la sauvegarde de l'enfant dans le travail de coordination, les acteurs de l'éducation et autres acteurs humanitaires peuvent avoir des engagements plus solides et dotés de ressources pour être plus redevables envers les enfants et faire en sorte que les enfants soient davantage en sécurité dans les crises humanitaires.</p> <p>Comment procéder : lors des réunions du Cluster Education, accorder les points de plaidoyer que les coordinateurs-rices du Cluster Éducation peuvent présenter, par exemple, au forum de coordination inter-cluster et / ou aux autres clusters.</p> <p>Additionnellement, les coordinateurs-rices du Cluster Éducation peuvent utiliser les conclusions de l'enquête de connaissances et pratiques en matière de sauvegarde de l'enfant des partenaires (voir la phase évaluation des besoins) pour présenter au forum de coordination inter-cluster et / ou aux autres clusters le besoin de mobiliser des ressources pour améliorer les capacités de sauvegarde de l'enfant des acteurs humanitaires. De même, les coordinateurs-rices de l'équipe du Cluster Éducation peuvent utiliser les conclusions du processus d'identification des risques de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'EAS) (voir la phase évaluation des besoins) pour mettre en lumière la façon dont les réponses humanitaires peuvent causer des préjudices aux enfants, nécessitant ainsi des actions d'atténuation et préventives à mettre en place avec des ressources adéquates en reconnaissant que les principes de la participation significative de l'enfant et l'assurance de la sauvegarde de l'enfant contribuent à des réponses humanitaires redevables et soutiennent les efforts en matière de PEAS. Il est également important que les coordinateurs-rices de l'équipe du Cluster Éducation saisissent l'opportunité de prendre la parole au forum de coordination intersectorielle, l'équipe humanitaire du pays si possible (par le biais du directeur du pays / représentant du pays de leur organisation), et d'autres clusters pour rappeler à tous les acteurs humanitaires que la sauvegarde de l'enfant n'est pas une question pour uniquement des organisations individuelles ni pour uniquement le secteur de l'éducation : la sauvegarde de l'enfant est une question à l'échelle du système qui a besoin de redevabilité et d'action à l'échelle du système. Collectivement, les acteurs humanitaires et le système de coordination du cluster sont responsables de faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que les voix des enfants soient entendues et prises en compte, et que l'assistance humanitaire soit sûre pour les enfants.</p> <p>La collaboration avec les sous-clusters de protection de l'enfant et de VBG est primordiale pour rendre les demandes de plaidoyer plus efficaces.</p>

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
<p>Promouvoir le fait que les partenaires éducatifs mettent en œuvre des mécanismes de feedback et de plaintes adaptés aux enfants, y compris au niveau de l'école, et contribuent à l'établissement / au renforcement de mécanismes de plaintes communautaires inter-agences en matière de PEAS (*)</p>	<p>Outil : « Aide-mémoire : Pourquoi les coordinateurs-rices du Cluster Éducation devraient promouvoir le fait que les partenaires mettent en œuvre des mécanismes de feedback et de plaintes adaptés aux enfants, y compris au niveau scolaire », disponible en anglais ici.</p> <p>Kit d'outils : Répertoire du GEC des mécanismes de feedback et de plaintes adaptés aux enfants, disponible ici.</p> <p>Kit d'outils : Répertoire du GEC de documents du CPI relatifs à la PEAS sur les mécanismes de plaintes communautaires inter-agences, disponible ici.</p> <p>Outil : « Référentiel des ressources qui ne sont pas du GEC pour soutenir le Cluster Éducation à intégrer la sauvegarde de l'enfant à travers le cycle de programme humanitaire », disponible en anglais ici.</p>	<p>Objectif : faire en sorte que le secteur de l'éducation soit plus redevable envers les populations et les enfants affecté-e-s, en ligne avec les Normes fondamentales humanitaires (CHS) sur la qualité et la redevabilité, et appuyé par le principe directeur de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant (CDE) concernant le droit des enfants à la participation, en favorisant le fait que les partenaires établissent / renforcent des mécanismes de feedback et de plaintes appropriés et adaptés aux enfants, à l'âge et au genre, inclusifs, sûrs et confidentiels.</p> <p>Comment procéder : Les équipes du Cluster Éducation doivent rappeler aux partenaires l'importance d'établir des mécanismes de feedback et de plaintes au sein de leurs programmes d'éducation. L'existence des mécanismes de feedback et de plaintes dans les écoles est très importante pour veiller à ce que les voix des étudiant-e-s, des parents et des enseignant-e-s soient entendues et prises en compte dans le processus de prise de décision. En effet, des mécanismes de feedback et de plaintes adaptées aux enfants sont la clé pour rendre les réponses à l'éducation plus redevables et plus sûres pour les enfants.</p> <p>Les équipes du Cluster Éducation devraient également rappeler aux partenaires qu'afin que les mécanismes de feedback et de plaintes soient réellement adaptés aux enfants, les enfants devraient être consulté-e-s pour l'identification de canaux de signalement appropriés à l'âge et au genre, qui soient simples à utiliser, sûrs, et accessibles aux filles et aux garçons d'âges et de capacités différents. Cela permettra d'instaurer la confiance pour des signalements sûrs et confidentiels à propos de tout comportement répréhensible relatif à la sauvegarde de l'enfant.</p> <p>En ligne avec les meilleures pratiques en matière de PEAS, les équipes du Cluster Éducation devraient également promouvoir et faciliter le travail conjoint des partenaires (et avec les groupes de coordination de la protection de l'enfant et de VBG) sur les initiatives de sensibilisation en matière de sauvegarde de l'enfant et PEAS, pour tenter de diffuser des informations solides aux enfants et aux communautés au sein du secteur d'éducation, gagnant ainsi du temps et améliorant l'efficacité.³⁰</p> <p>Dans certains pays, le programme de PEAS mis en œuvre par les coordinateurs-rices humanitaires et les équipes humanitaires du pays, souvent par le biais d'un-e coordinateur-rice et du réseau de PEAS, inclue la création / le renforcement des mécanismes inter-agences de plaintes communautaires. Lorsque c'est le cas, les équipes du Cluster Éducation devraient coopérer avec le coordinateur-rice et le réseau de PEAS pour jouer un rôle essentiel dans le soutien des partenaires de l'éducation pour qu'ils connectent leurs mécanismes existants de feedback et de plaintes adaptés aux enfants, y compris au niveau scolaire, aux procédures opérationnelles inter-agences qui relie les canaux de plaintes individuelles à un système de référencement coordonné, pour veiller à ce que toute allégation soulevée par les membres de la communauté puissent atteindre un mécanisme de feedback et de plaintes. En travaillant avec le coordinateur-rice et le réseau de PEAS, les équipes du Cluster Éducation devraient également militer pour que tous mécanismes de feedback et de plaintes soient adaptés aux enfants, et que les mécanismes de feedback et de plaintes au niveau de l'école fassent également partie des mécanismes de plaintes communautaires inter-agences.</p>

30 IOM, Frequently Asked Questions on inter-agency PSEA. IOM's lessons learned from PSEA implementation in-country, 2019, page 27.

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Promouvoir la sauvegarde des enfants (y compris de l'EAS) dans les programmes d'espèces et de bons dans le cadre des réponses éducatives	Kit d'outils : Le répertoire de la programmation des ressources du GEC sur la sauvegarde de l'enfant en espèces et en bons d'achats, disponible ici .	<p>Objectif : veiller à ce que la sauvegarde de l'enfant soit prise en compte dans toute la programmation des transferts de fonds en espèces et des bons utilisé dans les réponses à l'éducation.</p> <p>Comment procéder : Les équipes du Cluster Éducation doivent reconnaître que bien que les transferts en espèces et bons soient devenus une intervention clé dans les situations d'urgence, ils peuvent également, comme toute intervention, présenter des risques pour les bénéficiaires. Il est par conséquent important que les équipes de l'Éducation rappellent aux partenaires de l'éducation qu'ils doivent prévenir ou atténuer les risques liés à la sauvegarde de l'enfant qui peuvent émerger de l'assistance en espèces et bons. Dans le cas d'utilisation d'une modalité d'assistance en espèces et bons, les acteurs de l'éducation doivent tout d'abord identifier les risques potentiels liés à la sauvegarde de l'enfant associés à leurs interventions de transferts en espèces et bons d'achats et comprendre comment les gérer (y compris le suivi et l'atténuation), afin de veiller à la sauvegarde des enfants. L'impact de l'assistance en espèces et bons sur le bien-être des enfants doit, par conséquent, être pris en compte à toutes les étapes du cycle du projet.</p>
Soutenir les partenaires du Cluster Éducation dans leurs efforts pour avoir accès à des conseils sur la façon d'assurer la sauvegarde des enfants en ligne	Kit d'outils : Répertoire de directives et des ressources pour la sauvegarde des enfants en ligne, disponible ici .	<p>Objectif : promouvoir le fait que les équipes du Cluster Éducation et les partenaires fassent tous les efforts possibles pour sécuriser les enfants en ligne et soutenir également les parents, les enseignant-e-s, les bénévoles dans cette tentative puisque les relations à distance et en ligne avec les enfants - en particulier concernant l'enseignement à distance pendant la fermeture des écoles - sont à présent courantes dans de nombreux pays.</p> <p>Dans le monde d'aujourd'hui et au-delà des effets causés par la pandémie de Covid-19, la sauvegarde des enfants en ligne demeure une priorité dans les contextes humanitaires où de plus en plus de relations à distance avec les populations affectées sont nécessaires dans des endroits difficiles d'accès ou peu sûrs.</p> <p>Comment procéder : Le GEC a créé un répertoire de directives et de ressources concernant la sauvegarde des enfants en ligne. Cependant, il est à noter que le GEC n'a pas créé de conseils spécifiques pour les équipes du Cluster Éducation concernant la sauvegarde des enfants dans l'éducation en ligne, et il n'a pas non plus approuvé les outils fournis par d'autres organisations dans le répertoire.</p>

3.6 Examen opérationnel par les pairs et évaluation

Mesures de sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation	Ressources du GEC disponibles et autres ressources suggérées ³¹	Objectif de cette mesure et comment l'utiliser dans cette phase du cycle de programme humanitaire
Réfléchir à l'améliorer de l'intégration de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) dans la coordination de l'éducation	Aucun	<p>Objectif : améliorer l'intégration de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS) dans la coordination de l'éducation à partir de maintenant.</p> <p>Comment procéder : En effectuant les examens annuels des réponses du Cluster Éducation, ou pour des processus d'évaluation plus formels, veiller à ce que la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) soient incluses dans le programme et les termes de référence. Une analyse des préoccupations ou tendances en matière de sauvegarde de l'enfant (et PEAS) devrait également être inclue dans toute documentation des enseignements tirés pour informer la planification des futures réponses et des processus stratégiques.</p> <p>Lorsqu'un suivi de la performance de la coordination du cluster (CCPM) sera dirigé annuellement, les coordinateurs-rices du Cluster Éducation pourront profiter de l'occasion pour militer en faveur de changements dans le processus pour inclure la sauvegarde de l'enfant et la PEAS dans les questionnaires types.</p>

³¹ Comme de nouveaux outils pourraient être créés par le GEC, des ressources supplémentaires ainsi que des outils existants traduits en français seront mis à disposition dans ce dossier : [GEC tools_Child Safeguarding in Education Coordination](#).

4. ACTIONS MINIMALES POUR INTÉGRER LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT DANS LA COORDINATION DES RÉPONSES 'ÉDUCATIVES

Les actions suggérées présentées dans les sections ci-dessus montrent comment les équipes du Cluster Éducation et les partenaires peuvent agir pour améliorer l'intégration de la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans la coordination des réponses à éducative pour maintenir un engagement concret vers une plus forte redevabilité du secteur de l'éducation. Néanmoins, il est reconnu que les équipes du Cluster Éducation peuvent devoir choisir une mise en œuvre limitée d'activités de sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) dans leur groupe, que ce soit par manque de temps, de ressources, ou de capacité, ou en raison de priorités du moment. Dans ces circonstances, le GEC a identifié quelques actions clé qui représentent les changements minimums que chaque équipe du Cluster Éducation devrait s'efforcer d'établir.

Les actions minimales suggérées que chaque équipe du Cluster Éducation pourra mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, incluent de simples changements à la façon dont le processus de coordination de l'éducation fonctionne habituellement, qui commence à instiller un sens plus grand de responsabilité des partenaires et des équipes de coordination. Pour sauvegarder et prévenir, signaler, et répondre aux préjudices subis par les enfants (et les adultes vulnérables), des mesures doivent être mises en place pour réduire les risques de préjudice, de blessures, ou d'abus. Ces mesures requises s'étendent à toutes les fonctions organisationnelles, et le GEC a identifié qu'assurer **l'existence des politiques et procédures de sauvegarde de l'enfant (y compris de PEAS des enfants)** et favoriser **la programmation d'une éducation sûre** constituent des étapes essentielles sinon minimales pour rendre le secteur de l'éducation plus sûr et plus de redevable envers les enfants.

Par la mise en œuvre d'actions minimales simples mais efficaces, le GEC favorise le fait que les équipes du Cluster Éducation puissent collaborer et soutenir leurs partenaires pour atteindre deux objectifs :

1. Tous les partenaires du Cluster Éducation veillent à la conformité organisationnelle de la sauvegarde de l'enfant (et de la PEAS)

Au minimum, tous les partenaires de l'éducation ont une **politique de sauvegarde de l'enfant** (qui inclue des références spécifiques pour prévenir et répondre à l'exploitation et abus sexuels des enfants) et un **code de conduite** qui mentionne expressément quels sont les comportements prohibés envers les enfants (et que tous les membres du personnel de l'organisation signent obligatoirement).

2. Toutes les réponses éducatives coordonnées favorisent la mise en œuvre de la programmation d'une éducation sûre³²

Au minimum, tous les partenaires de l'éducation savent comment **identifier les risques en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'EAS)** envers les enfants à l'intérieur et aux environs de l'école, et comment **atténuer ces risques et améliorer la réponse aux abus ou l'exploitation** des enfants lors de la fourniture du programme d'éducation.

Le respect des normes relatives à la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) et les approches de l'adoption d'une programmation d'éducation sûre **rendent les partenaires de l'éducation plus redevables envers les enfants affecté-e-s** en veillant à ce que tous les garçons et toutes les filles soient **respecté-e-s, dignes, et protégé-e-s** dans la réponse éducative.

Lorsque les ressources et les conditions s'améliorent, les équipes du Cluster Éducation sont encouragées à accroître les activités relatives à la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants) au sein de leur groupe.

Ces actions sont décrites dans un [guide séparé des actions minimale](#)³³, et sont résumées ci-dessous. CONCLUSIONS

La participation des enfants et la sauvegarde de l'enfant sont des éléments essentiels pour veiller à la redevabilité envers les enfants et les populations affectées, et pour les protéger tous et toutes, y compris les enfants, de l'exploitation et des abus sexuels dans tous les secteurs de réponses humanitaires.

32 Concevoir et fournir des programmes d'éducation adaptés à la sécurité des enfants signifie que le travail d'éducation de l'organisation ne doit pas nuire aux enfants impliqués dans, ou en contact avec le programme. En effet, il est de plus en plus reconnu que, autant que les risques envers les enfants provenant de membres du personnel et des associés, des programmes conçus de façon inappropriée et avec une mauvaise gestion opérationnelle, peuvent également créer la possibilité de nuire aux enfants (source : Keeping Children Safe, The International Child Safeguarding Standards, n.d, p.2).

33 Le guide GEC des actions minimales pour la sauvegarde de l'enfance est également disponible en [anglais](#).

Actions minimales pour la sauvegarde de l'enfant dans la coordination de l'éducation



Objectif 1 : Tous les partenaires du Cluster Éducation veillent au respect de la sauvegarde organisationnelle (et de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels) de l'enfant

Au minimum, tous les partenaires du Cluster Éducation ont une **politique de sauvegarde de l'enfant** (qui inclut des références spécifiques pour **prévenir et réagir à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants**) et un **Code de conduite** qui explique de façon très claire quels sont les comportements interdits envers les enfants (et que tous les membres du personnel de l'organisation signent obligatoirement).

ACTION 1 : Soutenir les partenaires pour veiller à ce qu'ils aient mis en place une politique de sauvegarde de l'enfant et un Code de conduite

Identifier les partenaires qui n'ont ni politique de sauvegarde de l'enfant ni Code de conduite.

Référencer les lacunes identifiées de politique de sauvegarde de l'enfant et de Code de conduite dans la stratégie du cluster, dans l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et le plan de réponse humanitaire (HRP) et prioriser les fiches de projet des partenaires qui incluent les éléments de sauvegarde de l'enfant pour augmenter les chances d'allocation de fonds.

Soutenir en particulier les organisations nationales et locales dans le renforcement de leur capacité de sauvegarde de l'enfant (dans l'approche de localisation).

Effectuer un suivi pour veiller à ce que tous les partenaires aient une politique de sauvegarde de l'enfant et un code de conduite dans l'année.



Objectif 2 : Toutes les réponses éducatives coordonnées doivent favoriser la mise en œuvre d'une programmation d'éducation sûre

Au minimum, tous les partenaires du Cluster Éducation savent comment identifier les risques en matière de **sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'exploitation et abus sexuels)** pour les enfants, aussi bien à l'école que dans ses environs, et comment **atténuer les risques et améliorer la réponse aux abus ou à l'exploitation** des enfants pendant l'exécution des programmes d'éducation.

ACTION 2 : Avec les partenaires, identifier les risques en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'exploitation et abus sexuels) envers les enfants qui suivent les programmes d'éducation

Identifier les risques les plus fréquemment rapportés en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (notamment l'exploitation et abus sexuels) qui affectent les enfants aussi bien à l'école que ses environs dans le contexte local.

Indiquer dans l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) les risques identifiés en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'exploitation et abus sexuels).

ACTION 3 : Cordonner les partenaires pour concevoir des mesures d'atténuation pour prévenir et répondre aux abus et à l'exploitation des enfants dans les programmes d'éducation

Planifier des mesures à adopter dans les programmes d'éducation pour atténuer les risques précédemment identifiés en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (y compris l'exploitation et abus sexuels).

Inclure la sauvegarde de l'enfant (et la protection contre l'exploitation et abus sexuels) comme éléments dans la stratégie du Cluster Éducation.

Inclure dans le plan de réponse humanitaire (HRP) les mesures d'atténuation identifiées pour réduire et réagir aux risques en matière de sauvegarde de l'enfant, de protection de l'enfant et de VBG (notamment l'exploitation et abus sexuels), et créer au moins un indicateur sur les mesures d'atténuation en matière de sauvegarde.

Effectuer un suivi avec les partenaires pour veiller à ce qu'ils mettent en œuvre des programmes d'éducation sûrs.

5. CONCLUSIONS

Le secteur de l'éducation doit s'engager à être un secteur sûr pour les enfants et montrer concrètement une attitude de « tolérance-zéro » à l'égard des abus envers les enfants. Les équipes du Cluster Éducation et les partenaires doivent par conséquent **mettre la sauvegarde de l'enfant au cœur de chacune de leurs actions**, avec des ressources suffisantes. Pour rendre la réponse éducative plus redevable, les équipes du Cluster Éducation et les partenaires devraient **améliorer la participation des enfants dans la programmation de l'éducation et renforcer les engagements relatifs à la sauvegarde de l'enfant (y compris la PEAS des enfants)**, ainsi que par le biais **des principes d'une programmation d'éducation sûre** (afin de permettre à la réponse éducative de prévenir et de répondre plus efficacement à l'exploitation et les abus sexuels et d'atténuer les risques liés à la VBG et à la protection de l'enfant).

La sauvegarde de l'enfant est une responsabilité à la fois collective et individuelle. Chaque partenaire éducatif est individuellement responsable de veiller à ce que les mesures organisationnelles de sauvegarde de l'enfant et de PEAS soient mises en place, mais la sauvegarde de l'enfant et la PEAS nécessitent la redevabilité et l'action à l'échelle du système. Une action conjointe et collective est essentielle pour délivrer efficacement les engagements envers la sauvegarde de l'enfant et la PEAS, appuyant ainsi des objectifs de redevabilité plus importants en veillant à ce que les enfants affecté-e-s soit en sécurité et respecté-e-s, et puissent accéder à une assistance éducative sans crainte d'exploitation ou d'abus.

Les équipes du Cluster Éducation et le Cluster Global Éducation utilisent leur rôle de coordination pour promouvoir le fait que tous les partenaires comprennent leurs responsabilités relatives à la sauvegarde et, là où c'est possible, ont de meilleures capacités pour le faire (ce qui à son tour résulte en une programmation d'éducation sûre). De cette manière, le GEC et les équipes du Cluster Éducation veulent promouvoir le message que la sauvegarde de l'enfant est fondamentale pour améliorer l'impact et la redevabilité des réponses éducatives coordonnées dans les situations d'urgence.

6. RECOMMANDATIONS

- **Aider les partenaires de l'éducation à se conformer aux normes de la sauvegarde de l'enfant (et la PEAS) et à adopter des approches de programmation d'une éducation sûre** permet d'accroître la qualité et la redevabilité de la réponse éducative.
- **Référencer la sauvegarde de l'enfant dans les documents stratégiques tels que l'aperçu des besoins humanitaires (HNO), le plan de réponse humanitaire (HRP) et la stratégie du Cluster** augmente les chances que les acteurs de l'éducation fassent que les engagements dotés de ressources soient plus redevables envers les enfants et assurent davantage leur sauvegarde dans les crises humanitaires. Les indicateurs relatifs à la sauvegarde de l'enfant devraient être inclus dans le plan de réponse humanitaire (HRP) pour surveiller les progrès.
- **Renforcer la collaboration avec les secteurs de la protection de l'enfant et de la VBG, ainsi que les réseaux relatifs à la PEAS et les groupes de travail consacrés à la redevabilité envers les populations affectées**, améliore l'efficacité de la coordination sectorielle et intersectorielle, et fait du secteur de l'éducation un acteur plus influent au sein du système de la coordination humanitaire dans le pays.